

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p.3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1948 - 2 décembre 2005 - prix : 1 €

SDF morts de froid

**Condamnés
à mort par
ce système**

p. 3 et 7

UMP

**Nostalgique
des
colonies**

p. 7

Parti Socialiste

**A la recherche
d'une nouvelle
Union de
la Gauche**

p. 7

Conférence sur le climat

**Le sort de la planète est
dans de mauvaises mains**

p. 16



Sommaire

Leur société

P. 4 ■ SDF

- Après les violences dans les banlieues

P. 5 ■ Éducation

- Taxe professionnelle

P. 6 ■ La dette publique

- Le crime contre Chahrazad

P. 7 ■ Le PS après Le Mans

- La loi sur le "rôle positif" de la colonisation française
- Retraites et Chèreque

P. 12 ■ Le gouvernement s'en prend à l'épargne logement

- Redevance audiovisuelle : l'État veut en prendre une partie
- Accidents du travail
- Saint-Gobain

Tribune

P. 6 ■ Les leçons d'une grève reconductible... qui ne l'était pas

Dans le monde

P. 8 ■ Chine

- Travail forcé en Birmanie

P. 9 ■ États-Unis

- Hissène Habré

P. 10 ■ Russie-Tchéchénie

- Maroc

P. 11 ■ Irak

- Prisons clandestines

P. 16 ■ Changement climatique

- Barcelone sommet de l'hypocrisie

Dans les entreprises

P. 13 ■ Renault Douai

- Snecma

P. 14 ■ SNCF : après la grève

- RATP : le 23 novembre et les syndicats
- RTM : la reprise

• Villepin et les banlieues

Parler pour ne rien dire

Dans une interview au journal *20 minutes*, Villepin fait le point sur les événements des banlieues. Après s'être félicité de la fermeté du gouvernement, il affirme « *vouloir agir avec force sur l'éducation, le logement, l'emploi et contre les discriminations* » car il y « *a aussi une dimension sociale et urbaine à ces événements* ».

À l'entendre, son gouvernement va faire « *plus et mieux* ». Beau programme, mais le bateau Villepin n'a pas grand-chose à sortir de son chapeau. Ainsi, quand il parle des ZEP, il accouche d'une « *aide ciblée pour les 130 collèges et la vingtaine de lycées les plus en difficulté* ». On est loin du compte. Et pour convaincre les enseignants de rester plus longtemps dans ces établissements difficiles, il leur propose des formations spécifiques...

Et dans tous les autres



Villepin, avec Borloo, s'adresse à des habitants d'un quartier pauvre de Meaux. Bla-bla et effets de manche...

domaines, les réponses de Villepin sont de la même eau : des mots et pas de moyens.

Pour le logement, il ne peut pas sanctionner les communes qui ne respectent pas le taux de 20 % de logements sociaux... car les situations sont très différentes d'une ville à l'autre. Et quand le journaliste évoque des mairies dirigées par son parti, l'UMP, Villepin répond que chacun doit prendre ses respon-

sabilités. Comprenez que pour lui, en tout cas il n'embêtera pas ses chers amis !

Sinon, Villepin prétend avoir comme priorité le pouvoir d'achat et ce qu'il appelle la « *sécurisation des parcours professionnels* ». Mais toute la politique de son gouvernement aboutit à réduire le pouvoir d'achat des travailleurs, en bloquant les salaires et en augmentant les prélèvements obligatoi-

res. Et quand il parle des emplois, la seule solution pour lui, c'est la flexibilité car « *la réussite professionnelle passe par un travail d'adaptation* ».

Bref, Villepin n'a rien à dire, il n'a aucune réponse à apporter ni aux jeunes de banlieue, ni aux millions de chômeurs, mais cela ne l'empêche pas de parler. Faire du vent, n'est-ce pas le rôle d'un Premier ministre ?

Cédric DUVAL

• Le CV anonyme

Comment se moquer des chômeurs

Raffarin, quand il était encore Premier ministre, avait lancé l'idée d'un curriculum vitae anonyme pour lutter contre la discrimination à l'embauche. Villepin vient de se dire favorable à sa généralisation, sans en faire une obligation.

On n'avait pas besoin d'eux pour savoir que le « *délit de faciès* » existe en France et que des candidats à un emploi sont écartés du fait de leur nom, de leur adresse ou de leur photo. Des chiffres officiels montrent qu'un candidat au nom à consonnance arabe a cinq fois moins de chances d'être convoqué que celui portant un patronyme français. Mais on peut

être écarté aussi pour son sexe ou son âge, les mêmes études indiquant qu'un candidat de 50 ans a quatre fois moins de chances d'être convoqué qu'un jeune.

Dans le CV anonyme, le candidat n'indiquerait donc plus que ses compétences et il n'y aurait ni le nom, ni l'âge, ni le sexe, ni l'adresse, ni la nationalité, et bien sûr pas de photographie. Le candidat aurait ainsi, paraît-il, plus de chances d'obtenir un premier entretien. Mais c'est là où le CV anonyme devient franchement ridicule, car qui croira qu'au cours de cet entretien le candidat ne se retrouvera pas face au même « *délit de faciès* » ? De plus, si le

CV anonyme n'est pas obligatoire, comment ne pas penser que tous ceux qui en auront envoyé un seront justement de la catégorie d'âge ou de nationalité qu'on veut écarter ? Brun, frisé, basané, bridé, vieux ou femmes, s'abstenir !

Quand les patrons avaient d'importants besoins de main-d'œuvre, ils n'hésitaient pas à la faire venir d'au-delà des frontières, pour lui faire suer du profit, et ne s'embarrassaient même pas de CV. Aujourd'hui, avec sa proposition de CV anonyme auquel il ne croit même pas, Villepin se moque ouvertement des trois millions de chômeurs et six millions de précaires.

C.D.

À vos agendas

Samedi 3 décembre

Pour protester contre le chômage, des associations de chômeurs (AC !, APEIS, MNCP), des organisations syndicales et des partis politiques appellent à manifester à Paris, à 14 heures, de Château-Rouge à la place Clichy. Lutte Ouvrière s'est joint à cet appel.

Dimanche 4 décembre

Rencontre avec les militants de Lutte Ouvrière de Chartres (Eure-et-Loir) à la Foire de la Saint-André, rue Ch. Brune (face à la préfecture).

LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 10091 85576.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Éditions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « *Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière* » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Ci-joint la somme de :
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 28 novembre

Ce n'est pas seulement le froid qui les a tués



À peine les premiers froids tombés, que des « sans-domicile-fixe », terme rebattu pour désigner ceux qui n'ont pas de domicile du tout, meurent de froid chaque jour.

Le premier de ces morts était jeune, 38 ans. Il était travailleur intérimaire, avec des contrats plus ou moins longs et des paies insuffisantes pour payer son loyer. Expulsé de son logement à la date limite du 31 octobre, pendant trois semaines il avait passé les nuits dans sa voiture, jusqu'à ce qu'une nuit trop froide le tue.

D'autres morts ont suivi, plus âgés, sans travail. Tous étaient de ces sans-domicile, à qui, le froid venu, on n'offre que des asiles pour une nuit, d'où ils sont chassés le matin, obligés de recommencer à chercher pour la nuit suivante. Un abri que nombre de ces hommes ne recherchent même pas, par dignité, par prudence et parce qu'une nuit passée au chaud ne fait que repousser l'échéance.

On nous parle « d'exclus » pour en faire des cas particuliers, accidentels. Mais un quart au moins des sans-domicile sont des travailleurs en activité. Ils passent la nuit dehors, dans des abris de fortune, dans des gares, sous des ponts d'autoroute, et retournent le matin au travail comme ouvriers ou employés. Leur salaire ne suffit pas à payer un loyer. Ou, du moins, leur fiche de paie n'offre pas aux propriétaires une garantie suffisante pour qu'ils puissent décrocher un appartement à louer.

Devant la rapidité avec laquelle ces morts se sont succédé alors que l'hiver ne fait que s'annoncer, le Premier ministre Villepin a condescendu à une visite dans un centre d'hébergement et a annoncé que des mesures seront prises pour que les sans-domicile ayant un contrat de travail puissent rester un mois entier dans le centre d'hébergement d'urgence.

Qu'ils sont généreux, ces hommes de la bourgeoisie ! Au même moment était voté le budget qui prévoit trois milliards six cents millions d'euros d'allègements fiscaux destinés aux plus riches, le

fameux « bouclier fiscal », pour leur permettre de ne pas payer trop d'impôt sur la fortune. Il ne s'agit même pas là de cadeaux aux entreprises sous prétexte de « favoriser l'emploi », qui finissent aussi dans la poche des actionnaires. Il s'agit d'un cadeau fiscal direct aux plus riches.

S'il n'y avait pas des associations, des Restos du Cœur au Secours Populaire, il n'y aurait pratiquement rien pour ceux qui se retrouvent en situation d'extrême précarité. Même pas de quoi éviter de mourir de faim. Et si l'hiver rend leur situation particulièrement dramatique, si la presse en parle, combien d'entre eux meurent même en été, de mauvais soins ou de sous-alimentation, parce que les Restos du Cœur ne sont pas en activité ? L'État est défaillant sur ce point comme sur bien d'autres qui concernent les classes populaires.

Mais le problème n'est pas seulement de venir au secours de ceux qui sont tombés dans la misère. Pourquoi la misère monte-t-elle ? Pourquoi une fraction croissante de la classe des travailleurs doit-elle s'estimer heureuse si elle a un toit, même si c'est dans des appartements insalubres ou des bâtiments mal entretenus, où les ascenseurs en panne et non réparés se traduisent aussi, parfois, par mort d'homme ?

Ceux qui se retrouvent sans domicile sont l'expression la plus dramatique de l'appauvrissement dans les classes populaires.

Près de trois millions de personnes ont beau travailler, elles ne touchent que des salaires inférieurs à 600 euros par mois, à peine plus de la moitié du smic. C'est l'ensemble du monde du travail qui est poussé vers l'appauvrissement par les licenciements, par la précarité, par l'insuffisance des salaires. Et l'État ne fait rien contre ce mal engendré en permanence par l'économie capitaliste. Il aggrave la situation en faisant des économies sur les classes populaires, afin de favoriser toujours plus la minorité riche.

Changer cette société est une question de vie ou de mort. Dans le plein sens du terme.

Arlette LAGUILLER

Meeting
avec

**Arlette Laguiller
à Paris**

**Vendredi 9 décembre
à 20h 30**

Théâtre de la Mutualité

24, rue Saint-Victor – Paris 5^e
Métro : Maubert-Mutualité

Entrée libre



• SDF

Des condamnés à mort par ce système

Chaque jour, on annonce la mort d'un « sans-domicile-fixe ». Plus encore que le froid, la cause immédiate de leur mort a été la misère et le chômage.

La dénomination de SDF (sans-domicile-fixe) – dénomination devenue impropre car, pour la plupart, ce sont des femmes et des hommes qui non seulement n'ont plus de « domicile fixe », mais plus aucun domicile – cache le fait que pour une majorité, il s'agit de travailleurs pauvres ne pouvant plus payer leur loyer.

L'immense majorité de ces SDF sont ou ont été des travailleurs. Une étude de l'Insee de 2001 indiquait que 90 % d'entre eux avaient exercé ou exerçaient une activité professionnelle, la

plupart du temps pendant au moins cinq ans. Un sans-domicile sur trois travaille la journée, mais n'a pas de logement le soir. La faiblesse des salaires et la précarité de l'emploi, alliées à la flambée des loyers, les empêchent d'en disposer. Une fois à la rue, la déchéance, la maladie et la mort frappent vite : l'espérance de vie des sans-domicile n'est que de 49 ans.

Devant l'annonce de ces premiers morts de l'hiver, Villepin s'est fendu d'une proposition qui montre le mépris de ces riches quand ils feignent de se pencher sur le sort des pauvres. Il demande que les SDF, mais seulement ceux qui ont un emploi, soient assurés de bénéficier d'au moins un mois d'hébergement dans les centres. Cette distinc-

tion, entre les « pauvres qui ont du travail » et les autres, ressemble à ces « actions » des dames patronnesses qui récompensent les « pauvres méritants ». Mais ce cynisme condescendant est d'autant plus révoltant que, comme il n'a fourni aucun lit ni crédit supplémentaire aux organisations d'hébergement d'urgence déjà débordées, cela ne peut que se traduire par l'éviction encore plus rapide des autres SDF, sans contrat de travail, eux, à la rue. Il facilite de la sorte, non l'hébergement, mais la rotation dans les centres d'hébergement.

S'il voulait se montrer un tant soit peu charitable, un conseil : au moins qu'il la ferme !

Christian BERNAC



• Après les violences dans les banlieues

Des jugements expéditifs

Au cours des trois semaines de violences dans plusieurs cités de banlieue, la police et son chef suprême se vantent d'avoir interpellé près de 4 700 personnes, dont plus de 3 000 placées en garde à vue.

Essentiellement des jeunes, dont de nombreux mineurs. 680 d'entre eux, dont 118 mineurs, ont été incarcérés. 577 mineurs ont été présentés aux juges des enfants. Avec célérité, la justice a pris le relais. 729 personnes majeures ont été jugées en comparution immédiate, 152 autres le seront ultérieurement. 422 de ces condamnations à la prison

ferme étaient immédiatement applicables.

Les mineurs de moins de 18 ans n'ont pas été traités à meilleure enseigne. Selon le procureur d'Evry, « tous les mineurs contre qui nous avons des éléments et qui avaient l'âge d'être incarcérés l'ont été ».

Trois jeunes sur quatre présentés à la justice ont été

condamnés. Le plus souvent à des peines lourdes au vu des faits reprochés, appuyés par des témoignages vagues des policiers eux-mêmes. À Bayonne, ville qui ne connut pas d'incidents notables, trois jeunes ont été condamnés à deux mois de prison ferme pour avoir mis le feu à un fauteuil abandonné dans la rue. À Bobigny, trois accusés pour jets de pierres et de bouteilles sur des policiers, ce qu'ils nient, écotent de huit mois de prison dont deux fermes. Ces exemples ne sont pas

exceptionnels.

Des avocats, des associations de défense des droits de l'homme évoquent « une justice d'abattage rendue en masse ».

Après avoir laissé pendant plus de deux décennies des quartiers entiers à l'abandon, désertés par les services publics les plus nécessaires à la population, avec des effectifs d'enseignants et de travailleurs sociaux notoirement insuffisants, des immeubles dégradés faute d'entretien, un chômage générateur de pauvreté

deux ou trois fois supérieur à la moyenne nationale, le gouvernement sous prétexte d'une petite délinquance et d'incivilités, souvent réelles, n'avait su que multiplier les contrôles policiers humiliants, provocants et inefficaces, couverts par les discours d'un ministre de l'Intérieur soucieux d'assurer sa carrière politique.

C'est ce que ces messieurs, gardiens de l'ordre, appellent « le retour à la normale ».

Alain VALLER

Sarkozy en flagrant délit... de mensonges

Pour Sarkozy, dans les cités des banlieues, les forces dites de l'ordre faisaient face à la lie de l'humanité, « bien connue des services de police et de la justice ». Il affirmait même que c'était le cas pour 80 % des jeunes mineurs ou majeurs interpellés par la police. Ses propos ont été rapidement contredits par les enquêtes menées par les journalistes.

Les adolescents présentés à la justice n'avaient pas d'antécédents judiciaires, dans leur grande majorité. Et la plupart de ceux qui étaient connus de la police et de la justice n'avaient jamais été condamnés : ils relevaient simplement des services de la Protection judiciaire de la jeunesse. C'est-à-dire, en clair, que leur environnement familial, social, leur voisinage, une scolarité chaotique, des difficultés à garder un emploi salarié stable pouvaient faire craindre une dérive délinquante de leur part. Mais ils n'avaient fait l'objet que d'une mesure d'anticipa-

tion, préventive sans plus.

Dans la majeure partie des cas, l'imprécision ou le peu d'importance des faits reprochés aux jeunes interpellés par la police ces dernières semaines n'a même pas permis que les juges les mettent en examen. Et pour ne pas avoir l'air de désavouer trop ouvertement les policiers accusateurs, la justice n'a convoqué de nombreux mineurs qu'au titre de « témoins assistés » et, finalement, faute de charges et d'antécédents, les a remis à leur famille.

Le parcours et le profil de ces jeunes présentés à la justice éclaireront le sort réservé à la jeunesse des cités et des familles démunies qui y vivent. Père absent ou chômeur de longue durée, échec scolaire, difficulté à trouver un emploi, découragement... Oui le présent et l'avenir proposés à cette jeunesse jugent cette société injuste.

A.V.

Un ministre plus prompt à rouvrir des maisons de correction que des écoles

Reprenant sa rengaine réactionnaire, Sarkozy a commencé par présenter le « sentiment d'impunité » comme étant à l'origine des récentes violences urbaines. Pour en conclure que l'ordonnance de février 1945, qui s'applique à l'enfance délinquante, n'est « plus adaptée à la jeunesse actuelle » et doit être rendue plus répressive, ce qu'avaient d'ailleurs déjà réclamé ses prédécesseurs dans la fonction de premier flic de France, Pasqua puis Chevènement.

Cette ordonnance de 1945, reconnaissant la primauté des mesures éducatives sur les sanctions, avait donné naissance pour les moins de dix-huit ans aux tribunaux et juges pour enfants et créé les institutions d'éducation surveillée. Cependant des maisons dites de correction ont continué de fonctionner et n'ont été supprimées qu'en 1979, par un ministre de

droite, Peyrefitte, reconnaissant que ces maisons n'étaient que des écoles de la violence, dont les jeunes sortaient, pour la plupart, bien pires qu'ils n'y étaient entrés.

Mais s'il est illusoire de croire que l'enfermement des jeunes délinquants peut régler tous les problèmes qui pourrissent la vie quotidienne dans certaines cités, pour les politiciens qui le proposent ce n'est pas qu'ils y croient eux-mêmes, mais qu'ils espèrent récupérer des dividendes électoraux en retour de leurs discours. Ils ne peuvent plus ignorer que l'enfermement dans des « centres fermés », tels ceux qu'a fait ouvrir Chirac ou les huit prisons-écoles programmées par le gouvernement Raffarin, ne feront que reproduire ce que les maisons de correction avaient créé, des lieux où l'on apprend plus sûrement la haine que le sens de la solidarité collective.

Quand Sarkozy déclare : « La première des préventions, c'est la certitude que la sanction tombera quand le crime ou le délit est commis », il veut faire croire qu'il suffit de durcir la répression pour supprimer les problèmes. Mais il n'y croit sûrement pas lui-même. La loi Perben, votée en 2002, a déjà renforcé les mesures répressives envers ceux qui sont accusés de petits délits, en particulier les plus jeunes. Et qu'est-ce que cela change ? Cela a-t-il dissuadé la minorité de jeunes qui a brûlé des voitures ou incendié des édifices publics de le faire ? Mais dans son rôle de père Fouettard du XXI^e siècle, à défaut de résoudre les problèmes, ce qui est le cadet de ses soucis, il reprend la formule : « Bourgeois dormez bien, la police et son chef veillent. Dormez bien, et surtout votez bien en 2007. »

Annie ROLIN

• **Éducation**

Des tuteurs, chiche ! mais avec des moyens

Le ministre de l'Éducation nationale, de Robien, propose pour ce qu'il appelle les « quartiers défavorisés » « 100 000 étudiants titulaires d'une licence et élèves de première année de grandes écoles » pour exercer un tutorat sur 100 000 élèves de ces quartiers.

Par-delà l'effet d'annonce, l'idée a toutes les chances de rester lettre morte.

Actuellement, des tutorats d'élèves de lycées de quartiers populaires existent. Des étudiants de grandes écoles s'occupent bénévolement des jeunes des quartiers « déshérités », mais ils s'occupent plutôt des bons élèves de ces quartiers, et cela ne concerne que quelques centaines d'élèves.

En soi, cette idée est positive. Qui peut être contre le fait que des jeunes cultivés et déjà formés transmettent leurs connaissances et aident des plus jeunes, de collège ou de lycée, qui en ont besoin ? Ce serait répondre à une urgence et un gouvernement d'un pays riche comme la France, s'il le voulait,

pourrait organiser cette aide. Des milliers d'étudiants, par leur dévouement, pourraient compenser les carences qui règnent actuellement.

Mais ce gouvernement est bien incapable de mettre réellement en œuvre ses bonnes idées qu'il annonce en fanfare. Mobiliser l'énergie de jeunes désintéressés exigerait une véritable volonté politique, accompagnée des moyens nécessaires. Ces 100 000 tutorats demanderaient toute une organisation, un lien entre les universités, les grandes écoles et les établissements scolaires, un encadrement de ces étudiants au niveau des établissements par un personnel ayant déjà une expérience.

Ce gouvernement est déjà incapable d'assurer l'ordinaire. Et on le voit mal s'engager dans cette démarche. D'autant moins qu'il se moque bien de l'amélioration du sort des plus démunis. Au contraire, il agit plutôt pour l'aggraver. Les années passées, les aides-éducateurs, qui sont en train de dispa-

raître, ont souvent eu le sentiment d'être totalement sous-employés, faute d'une véritable prise en charge par l'administration de l'Éducation nationale. Il en va de même actuellement avec les « assistants pédagogiques », créés par le prédécesseur de Robien et qui arrivent depuis la dernière rentrée scolaire dans les établissements pour s'occuper des activités de soutien. Sauf que les moyens qui existent actuellement dans les établissements ne leur permettent pas une véritable prise en charge.

Il est plus facile de faire des effets de manches sur la question des quartiers en difficulté, quand les problèmes qui y existent se révèlent, que d'y remédier.

Le ministère de l'Éducation nationale précise que le projet de Robien n'est qu'une des « pistes de travail » et que « les modalités de cette prise en charge sont encore à l'étude ». Cette précision était inutile. On ne s'attendait pas à autre chose.

Michel ROCCO

• **Finkelkraut**

Racisme de haute école et de bas étage

Dans le cercle des intellectuels qui « font l'opinion », que l'on voit consultés à propos de tout et de rien, sur les chaînes de télé et de radio, le « cerveau » penche et pense à droite, parfois très à droite. Après Carrère d'Encausse et son analyse attribuant les émeutes en banlieue à la « polygamie », c'est Alain Finkelkraut, professeur à Polytechnique, ex-nouveau philosophe et animateur d'une émission sur France Culture, qui s'est répandu dans le journal israélien *Haaretz*.

C'est que, d'après le journaliste qui a recueilli ses propos, Finkelkraut a « insisté à plusieurs reprises sur le fait que les choses qu'il est en train de nous dire sont des choses qu'il ne peut désormais plus dire en France ».

« On a tendance, aurait dit le philosophe, à craindre le langage de la vérité, pour de « nobles » raisons. On préfère dire les « jeunes » au lieu des « Noirs » ou des « Arabes ». Mais la vérité ne doit pas être sacrifiée, si nobles qu'en soient les raisons. Contrairement à d'autres, je n'ai pas parlé

d'«intifada» des banlieues (...). Nous en sommes à une étape différente : je pense que cette étape est celle d'un pogrome antirépublicain.

Quel rapport y a-t-il entre la pauvreté et le désespoir, et le fait de semer la destruction et de mettre le feu à des écoles ? Je ne pense pas qu'aucun Juif puisse jamais faire une chose pareille.

Maintenant, en France, on enseigne l'histoire coloniale comme une histoire exclusivement négative. On n'apprend plus que le projet colonial visait également à éduquer, à apporter la civilisation.

En fait, l'originalité de l'Occident en matière d'esclavage, c'est que lui seul l'a aboli. L'abolition de l'esclavage est un fait européen et américain. Mais cette vérité sur l'esclavage ne peut être enseignée à l'école. »

Et Finkelkraut de déplorer, toujours d'après *Haaretz*, que « quand un Arabe met le feu à une école, c'est une rébellion. Quand c'est un Blanc qui le fait, c'est du fascisme ». Avant de passer au bouquet final : « L'anti-

racisme sera pour le XXI^e siècle ce que le communisme a été pour le XX^e siècle : une source de violence. »

Menacé d'une plainte par le MRAP, Finkelkraut a présenté des explications emberlificotées. Il ressortait de son discours abscons que le journaliste avait procédé à des amalgames qui n'exprimaient pas toute sa pensée, pensée qu'il a confirmée cependant sur le fond, dans une interview réalisée par J.-P. Elkabach sur Europe1.

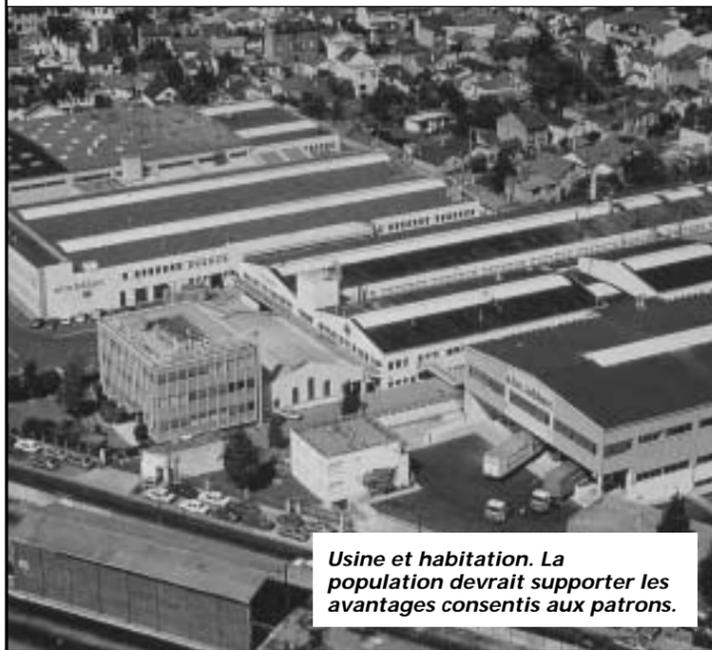
Finkelkraut, avocat des exactions, y compris les plus atroces, commises par l'État d'Israël, se rangeant dans la cohorte fournie des pourfendeurs du communisme, intellectuel loué par le monde bien-pensant, n'en est pas à ses premiers balbutiements dans l'ignominie.

Tel est ce « maître penseur » des tares de cette société d'injustice dans ses œuvres. C'est édifiant.

Jean RAYNARD

• **Taxe professionnelle**

Pourquoi faudrait-il payer à la place des patrons ?



Usine et habitation. La population devrait supporter les avantages consentis aux patrons.

Dans la réforme des impôts en discussion au Parlement, les riches ont droit à un plafonnement de leurs impôts (le « bouclier fiscal »). Pour certains d'entre eux, cela aboutira à une exonération d'impôts locaux sur leur résidence principale. De plus, ceux qui sont patrons bénéficieront, à partir de 2007, d'une nouvelle réduction de la taxe professionnelle.

Pourtant, en ce qui concerne la taxe professionnelle, les patrons avaient été déjà particulièrement gâtés. Des gouvernements successifs s'étaient employés à restreindre la possibilité dont disposaient les collectivités locales d'augmenter cette taxe, alors que la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, elles, peuvent croître sans limite.

De plus, au fil des ans, l'État prend en charge une part de plus en plus importante de la taxe professionnelle à la place des patrons. En 1995, il en payait le tiers. En 1998 Strauss-Kahn, ministre socialiste de Jospin, fit en sorte que la part de taxe professionnelle payée réellement par les patrons soit encore diminuée de près de la moitié, la partie restante étant prise en charge par l'État qui en principe compensait le manque à gagner des collectivités locales. Cette mesure a fait la popularité de Strauss-Kahn auprès des patrons. Revenue au gouvernement, la droite a continué la réforme

de cette taxe professionnelle.

Le Medef, comme à chaque fois qu'il marque un point, veut pousser son avantage. Très attentif aux souhaits du patronat, le gouvernement Villepin vient de proposer un nouveau mode de calcul de la taxe professionnelle et un plafonnement plus avantageux. Qui paiera ? L'État, dont le premier impôt, la TVA, est payé par tout le monde, les salariés, mais aussi les retraités et les Rmistes, puisqu'ils la paient sur tout ce qu'ils consomment.

Et il y a une entourloupe supplémentaire : l'État ne compensera pas la totalité des sommes que les patrons ne verseront plus aux communes, aux départements et aux régions. Ces collectivités locales vont donc se retrouver avec un trou dans leur budget. Ce trou est d'autant plus important qu'au fil des ans la subvention qu'elles reçoivent de l'État pour compenser le cadeau de Strauss-Kahn aux patrons ne couvre pas le manque à gagner.

Finalement, par les subventions qui leur sont données et les diminutions d'impôts, les patrons pèsent sur le budget de l'État, de la Sécurité sociale et des collectivités locales. Les voilà, les éternels assistés qui vivent de l'État-providence !

Jean SANDAY

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction. C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Les leçons d'une grève reconductible... qui ne l'était pas

La grève « reconductible » à la SNCF, démarré lundi 21 novembre, n'aura guère duré... plus d'une journée. Tout juste le temps pour la direction de faire quelques propositions, pour Chirac de venir en personne à la télévision donner soi-disant quelques garanties et pour les directions syndicales d'inciter dès mardi soir à la reprise du travail.

Le gain pour les travailleurs est pourtant des plus modestes : 0,3 % d'augmentation (4,5 euros pour un salaire de 1 500 euros mensuels, au-dessus de celui d'une bonne partie des cheminots, et de plus à valoir sur les futures augmentations de 2006), une prime de 120 euro minimum (et de plus hiérarchisée, donc profitant aux plus hauts salaires, ceux qui n'ont pas fait grève ou même s'y sont opposés). Cela paie peut-être la journée de grève, mais c'est bien loin de remédier à la dégradation du niveau de vie comme à la réduction continue des effectifs.

Le coup était bien préparé. Tant par la direction et le gouvernement que par les fédérations syndicales. D'abord par l'absence totale de revendications claires : en appelant à faire grève sur les salaires, l'emploi ou la privatisation, sans rien chiffrer ni préciser à l'avance, elles se donnaient les moyens de présenter n'importe quelle proposition de la direction comme une avancée justifiant la reprise (exactement ce qui s'est produit). Et en revanche elles ne donnaient aucune raison de se lancer aux nombreux cheminots indécis ou méfiants. D'autant plus qu'en multipliant les déclarations conciliantes dans la semaine qui a précédé, les dirigeants fédéraux adressaient un message : ne prenez surtout pas au sérieux nos déclarations bravaches sur la grève reconductible, nous n'avons pas l'intention de conduire une vraie grève jusqu'à satisfaction !

C'est donc presque un miracle que tant de cheminots aient quand même fait grève (car les 23 % de participation annoncés par la direction de la SNCF étaient une falsification grossière ; une fois décomptés la maîtrise, les cadres et les cheminots en repos ce jour là, le chiffre était bien supérieur : la SNCF elle-même a d'ailleurs annoncé 33 % pour « l'exécution »). Un miracle ? Non, la preuve qu'il y a au moins une minorité déterminée, prête à saisir l'occasion d'en découdre. C'est d'ailleurs celle-ci que la tactique des fédérations syndicales vise à décourager.

Et pourtant, aussi arrangée par avance avec la direction et le gouvernement qu'elle ait été, cette grève qui a fait long feu leur a fait peur. Il est en effet rare de voir le patron négocier dès les premières heures, avant même de savoir si la grève est un succès ou pas. Et il est encore plus rare de voir le président de la République lui-même venir donner des prétendues garan-

ties à des travailleurs en grève. Oui, ils avaient peur, peur que les travailleurs de la SNCF, une entreprise au centre de la vie économique et sociale, donnent l'exemple à tous les autres salariés.

Peur, car les aspirations des cheminots, hausses des salaires, embauches, refus de la privatisation des services publics, sont celles de tous les travailleurs. Aspirations exprimées depuis deux mois tant par la participation à la journée interprofessionnelle du 4 octobre, que surtout dans de nombreux conflits locaux dont la grève de 24 jours à la SNCM, et celle de 46 jours des tramways de la RTM.

Le comportement des dirigeants syndicaux la semaine dernière n'est que le dernier avatar en date d'une politique délibérée pour entraver une riposte d'ensemble des travailleurs, dont ils ont au fond aussi peur que le gouvernement et les patrons. Et de tous, sans exception : la CGT en premier lieu qui a la responsabilité d'être le syndicat le mieux implanté tant à la SNCF qu'à la SNCM ou à la RTM, mais aussi SUD-Rail, second syndicat à la SNCF, plus radical paraît-il, mais dont les dirigeants fédéraux ont eu exactement la même attitude que ceux de la CGT. Sans parler évidemment des dirigeants de la CFDT qui n'ont pris aucun risque et se sont affirmés, dès le départ, hostiles à la grève.

Les leçons de toute cette comédie (qui s'est jouée malheureusement sur le dos des travailleurs du rail) ?

D'abord la nécessité de formuler des revendications qui vailtent le coup d'entrer en lutte et qui pourraient permettre de trouver la solidarité d'autres corporations, voire de les entraîner : 300 euros d'augmentation uniforme mensuelle, l'interdiction des licenciements et des embauches massives, l'annulation de toutes les privatisations des services publics réalisées par les gouvernements successifs depuis 20 ans...

Et la nécessité ensuite de contrôler nous-mêmes nos grèves, leur préparation comme leur conduite, dans des assemblées générales et des comités de grève tenus et dirigés réellement par les grévistes eux-mêmes.

Et si les nombreux militants de la CGT, de Sud et des autres, les syndiqués et les grévistes abasourdis ou écoeurés par cette fausse grève, en tirent cette leçon, les fédérations syndicales surtout préoccupées de leurs bonnes relations avec les patrons ou le gouvernement ont peut-être autant de soucis à se faire que ces derniers... et dans un avenir pas si lointain.

Yves LEFORT

Convergences Révolutionnaires n° 42 (novembre-décembre 2005)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Le scandale de l'eau : douce pour les profits, salée pour la population.

Articles : Devant la flambée des banlieues, démission ! De qui ? – Des exemples de mobilisations contre l'expulsion de sans-papiers ou les déménagements musclés de Sarkozy – L'unité syndicale... contre la convergence des luttes – SNCF : entre le piège de l'intéressement et le débouché des grèves – Belgique : la grève revient à la mode ! – Allemagne : lâcher son programme pour l'ombre dans le Linkspartei ?

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Rapport sur la dette publique

L'arithmétique selon Breton

Le ministre de l'Économie vient de dévoiler dans les colonnes du *Figaro* – à tout seigneur tout honneur – l'une des conclusions du rapport Pébereau sur la dette publique du pays, avant même que celui-ci ne soit publié...

La dette de la France enfle, et atteint 1 100 milliards d'euros, 66 % du produit intérieur brut, alors qu'il y a un quart de siècle elle ne représentait que 20 % du PIB. Alerte ! nous prévient Thierry Breton : les engagements financiers futurs de l'État, des collectivités publiques et de la Sécurité sociale (c'est en effet là la définition de la dette publique) augmentent. Ils dépassent les critères de Maastricht, fixés à 60 %. L'alerte est même rouge : ces 66 % sont calculés selon la norme européenne ; mais en fait, selon la norme comptable internationale, ladite dette dépasserait largement les 2 000 milliards d'euros, et on atteindrait dans ce cas 120 % du PIB.

Cette énorme différence de 900 milliards d'euros proviendrait des fonctionnaires, pis, des fonctionnaires retraités, actuels et futurs. Le montant de leurs pensions à venir devrait être inclus dans l'évaluation de la dette de l'État, annonce le ministre, s'appuyant sur le rapport Pébereau.

Curieuse manière de compter. Mais pas innocente. On voit d'ici se profiler derrière les annonces de Breton, derrière ses appels aux « efforts budgétaires perma-

nents », « essentiels », les futures menaces sur les emplois publics, le fonctionnement des services indispensables à la population et les retraites des fonctionnaires. Breton prépare également la perspective de « continuer à vendre les actifs non stratégiques de l'État », entendez : continuer à privatiser à un rythme soutenu.

Les membres de la « mission » Pébereau ne sont pas des citoyens lambda. À commencer par le signataire de ce rapport, par ailleurs président du conseil d'administration de BNP-Paribas. Il y a aussi Édouard Michelin, Xavier Fontanet, le président d'Essilor, Pascal Lamy, le directeur général de l'OMC, et Michel Camdessus, l'ancien directeur du FMI. Mais ces gens-là sont-ils les plus qualifiés pour trouver les moyens de réduire le déficit public lié à l'augmentation de la dette ? Ne sont-ils pas de fervents partisans des réductions d'impôts sur les bénéfices des sociétés, des dégrèvements de charges sociales que l'État est censé compenser, bref, des cadeaux somptuaires et permanents que les gouvernements font aux capitalistes sur le dos des classes populaires ?

Mais après tout, ceux qui vident les caisses de l'État au profit de leurs amis les possédants n'ont peut-être pas tort de crier que le gouffre va encore s'approfondir !

Viviane LAFONT

• Après le crime contre Chahrazad

« Les filles doivent avoir le droit de dire non ou oui »

Dimanche 27 novembre, à l'appel de l'association *Ni putes ni soumises*, des centaines de personnes se sont rassemblées à Neuilly-sur-Marne, dans le quartier où quinze jours plus tôt Chahrazad, 18 ans, a été arrosée d'essence et brûlée vive par un garçon, pour la seule raison qu'elle repoussait ses avances et refusait de l'épouser. Il y a tout juste un an, à Marseille, Ghofrane, à peine plus âgée, était tuée à coups de pierres pour la même raison. Deux ans plus tôt, à Vitry-sur-Seine en banlieue parisienne, Sohane mourait, elle-aussi brûlée vive par un garçon éconduit. Et il y en a eu bien d'autres...

À Neuilly-sur-Marne, dans la manifestation, une banderole demandait « Aujourd'hui Chahrazad, demain qui ? » Pendant combien de temps encore des

garçons considéreront-ils les femmes comme des choses, comme leur propriété au point de les supprimer quand elles s'apprentent à leur échapper ? Combien de temps faudra-t-il encore pour qu'ici ou là, héritage de temps ancestraux, des femmes soient considérées par des hommes comme du bétail, des reproductrices que l'on marie, en fait que l'on accouple, au gré des arrangements entre familles et sans que les principales intéressées puissent dire leur mot ?

Comme l'a dit à l'issue de la manifestation le frère de Chahrazad, bouleversé par la douleur et l'émotion : « Nous sommes là pour dénoncer toutes les violences envers les femmes ; les femmes doivent pouvoir dire non ou oui ! ».

Sophie GARGAN



• Après la « synthèse » du Mans

Le PS à la recherche d'une nouvelle Union de la Gauche

La « synthèse » réalisée par le Parti Socialiste lors de son congrès du Mans n'a évidemment pas mis fin à l'affrontement des ambitions entre les multiples candidats à la candidature qui y cohabitent. Celui-ci se déroulera dans le cadre d'un même bureau, ce bureau national recomposé qui réunit désormais la quasi-totalité des « courants » du parti, toutes les écuries (et elles sont encore plus nombreuses) engagées dans la course à l'Élysée.

Mais que les amateurs de feuilletons à rebondissements se rassurent, il y a de forte chance qu'ils assistent à de nouveaux épisodes de la série d'ici 2007.

Emmanueli, l'un de ceux qui couraient sous la casaque

engagement de prise de responsabilités gouvernementales ». Il reprend d'ailleurs ce que François Hollande, au soir de sa réélection comme secrétaire du Parti Socialiste, proposait à la direction du PCF, des Verts et des Radicaux de

comédie des fausses bouderies, des surenchères factices et des exigences destinées au public, en un mot 18 mois de marchandages dont on peut prévoir qu'ils se concluront par un rabibochage qu'on justifiera, comme à chaque fois, par la nécessité d'accepter un compromis, un mariage de raison, avec ou sans contrat de mariage, mais qui ne pourra être au mieux qu'un chiffon de papier dont les engagements favorables aux travailleurs, s'il y en a, seront piétinés sans vergogne pour raison de « res-



L'essentiel dans ce projet, c'est que les socialistes y soient.

du « non », se retrouve désormais nanti du titre de responsable des États généraux, c'est-à-dire qu'il a la charge de mettre en place la coalition des différentes composantes de la gauche, pour préparer la présidentielle. Il vise donc à ce que ces diverses composantes réalisent, elles aussi, une synthèse, c'est-à-dire a-t-il précisé « qu'elles discutent d'un compromis global entre toutes les formations qui souhaitent le rassemblement indispensable à la victoire », ce qui englobe, ajoute-t-il « tous ceux qui s'inscrivent dans une perspective de transformation sociale », impliquant « un

gauche, c'est-à-dire, prenait-il le soin de préciser « toute la gauche de responsabilité et de gouvernement ». Il leur proposait « d'organiser un processus de rencontres » destinées à « élaborer un programme de gouvernement » pour 2007. Et remettez-nous ça, la patronne ! C'est reparti comme en... 1997, sauf que cette année-là, il avait fallu agir dans l'urgence, l'Assemblée nationale, les élections législatives et la victoire de cette « gauche de responsabilité » étant arrivée inopinément.

Cette fois, ils auront 18 mois pour nous jouer la

responsabilité gouvernementale ». On ne connaît que trop cela.

Deux inconnues cependant pour les protagonistes : la première, c'est que le candidat de gauche, dont on ne connaît pas encore le nom, mais dont on connaît le profil, et qui sera de cette « gauche de responsabilité » soit élu. Autre inconnue, celle dont il faut souhaiter qu'elle se produise, l'entrée en scène de la classe ouvrière engageant des combats allant en s'élargissant, qui bousculerait ce scénario, mais qui permettrait réellement et radicalement de changer les choses.

Jean-Pierre VIAL

• Retraites

Chérèque parle en expert

François Chérèque a accusé le Parti Socialiste de mentir quand il s'engage à abroger la loi Fillon sur les retraites, s'il revient au pouvoir en 2007. Selon le secrétaire général de la CFDT, il ne s'agit nullement de revenir aux 37,5 années de cotisation, mais de faire une nouvelle loi sur la base des 40 ans de cotisation. « Les 40 ans de cotisation, a-t-il dit, c'est l'élément central de cette loi. Le reste, ce sont des paramètres pour financer ces 40 ans de cotisation. »

Prenons acte. Le secrétaire de la CFDT n'a sûrement par tort de reprocher au PS de ne pas dire la vérité, ne serait-ce que par omission.

Cela ne veut pas dire que la direction de la CFDT veut, elle, revenir à 37,5 annuités de cotisations. D'ailleurs quand Balladur en 1993 a imposé de cotiser 40 ans aux salariés du secteur privé, Nicole Notat était pour. Quand en 1995 Juppé n'a pas réussi à imposer la même mesure aux salariés du public,

elle a été solidaire du gouvernement, pas des grévistes. Quand en 2003 Raffarin a réussi à l'imposer, c'est lui que François Chérèque a appuyé, s'empresant de donner sa signature au gouvernement, pas les grévistes qui s'opposaient à la loi Fillon. Aujourd'hui, il indique au PS comment tenir sa promesse sans toucher aux 40 ans de cotisation. Comme si les dirigeants du PS n'y avaient pas pensé !

Vincent GELAS

• La loi sur le « rôle positif » de la colonisation française

Au temps béni de leurs colonies

Les députés ont examiné le 29 novembre une proposition de loi du groupe socialiste visant à abroger l'article 4 de la loi du 23 février 2005 qui exige que « les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord(...) ».

Cet article de loi a soulevé à juste titre l'opposition d'historiens, d'enseignants, de diverses associations, comme la Ligue des droits de l'homme, mais aussi de tous ceux que révolte le silence fait sur les massacres coloniaux. Car quel rôle positif pourraient mettre en avant les manuels scolaires ? S'agirait-il de la construction de routes, de ponts, de voies de chemin de fer ? Mais ces infrastructures furent édifiées en nombre limité essentiellement en fonction des besoins des colons et des métropoles colonisatrices qui acheminaient ainsi produits agricoles ou miniers. La ligne de chemin de fer Congo-Océan qui coûta la vie à 20 000 Africains sur les 130 000 réquisitionnés pour sa construction est-elle à mettre au bilan « positif » de la colonisation ?

Est-il alors question de la construction d'écoles ? Mais pour ne prendre que l'exemple de l'Algérie, moins de 10 % des enfants algériens étaient alphabétisés en 1954 ! De toute façon, ces quelques réalisations, utiles avant tout aux colonisateurs, ne peuvent effacer les massacres qui ont jalonné l'histoire de la conquête et de la domination coloniales.

La proposition de loi du Parti Socialiste a été repoussée par les députés de l'UMP, qui persistent et signent, revendiquant par là-même les pires horreurs des guerres coloniales, et des crimes commis contre les peuples qui luttèrent pour se libérer de leurs chaînes.

Mais l'indignation des dirigeants du PS s'est exprimée plutôt tardive-

ment. « Nous avons manqué de vigilance lors du vote » s'est senti obligé de dire Jean-Marc Ayrault, le président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale. Mieux vaut tard que jamais, dira-t-on, mais ce même Jean-Marc Ayrault a déclaré à la presse que cet article de loi « n'aide pas notre pays à regarder lucidement son histoire. Il réhabilite "le bon vieux temps de la coloniale" et occulte les violences, les exactions. Il y a eu des avancées à cette époque, mais l'essence de la colonisation est un système de domination d'un peuple sur d'autres (...) ». À lire une telle déclaration, on pourrait croire que le Parti Socialiste s'est toujours opposé au colonialisme. Mais pour ceux qui ouvrent les « bons » livres d'histoire, elle révèle surtout toute l'hypocrisie dont le PS est capable.

Car c'est bien le gouvernement du Front Populaire du socialiste Léon Blum qui, en 1936, refusa de céder aux revendications des peuples colonisés du Maghreb, et n'abandonna même pas un code de l'indigénat qui les soumettait à un arbitraire total. C'est aussi sous la présidence du socialiste Vincent Auriol avec le socialiste Ramadier comme président du Conseil que la guerre d'Indochine prit toute son ampleur en 1947. C'est encore le gouvernement socialiste de Guy Mollet qui, en 1956, en donnant les pleins pouvoirs à l'armée (avec ses tortionnaires comme Aussarresse), intensifia la répression contre le peuple algérien en lutte pour son indépendance.

Alors ce ne sont certainement pas les dirigeants du Parti Socialiste qui peuvent nous aider à « regarder lucidement notre histoire » surtout en ce qui concerne l'histoire coloniale.

Aline RETESSE

• Chine

De Jilin à Toulouse



Il aura fallu dix jours pour que les responsables d'un complexe pétrochimique à Jilin, dans le nord de la Chine, admettent qu'une explosion accidentelle était intervenue le 13 novembre. Elle a provoqué au moins cinq morts, conduit à l'évacuation de plusieurs milliers de personnes, et risque d'affecter gravement la santé de millions d'habitants des villages et des villes situés en aval de la rivière.

Car une nappe polluée par du benzène, longue de 80 kilomètres, a dérivé pour atteindre l'agglomération d'Harbin qui compte neuf millions d'habitants.

Privés d'eau courante, les habitants de celle-ci ont dû être approvisionnés par les camions citernes et par les puits que les autorités ont fait creuser. On ne mesure pas encore les risques encourus, peut-être pendant des années, pour une très vaste région, englobant une partie de la Chine et de la Russie proche, du fait de la pollution de la nappe phréatique.

Dans le cas de l'explosion de Jilin, c'est une société pétrolière chinoise d'État, China National Petroleum Corporation, qui est en cause. Mais depuis 1999, la plus grande partie de son capital

a été confiée à une société financière dans le but de l'ouvrir au marché financier international. L'autre société de pétrole chinoise, elle aussi d'État, Sinopec, a quant à elle signé en juillet dernier un accord avec l'américain Exxon et le saoudien Aramco en vue de la construction d'un

complexe pétrochimique dans l'est de la Chine, tandis que Total est associé depuis plus de dix ans avec Sinopec dans l'une des principales raffineries chinoises située à Dalian, un port situé à l'est de Pékin. Les normes de sécurité sont-elles meilleures qu'à Jilin ? On peut en douter.

Comme on peut douter que les liens établis entre les deux sociétés pétrolières chinoises et des compagnies comme Total se traduisent par une amélioration de la sécurité, ou même par une plus grande transparence des informations concernant les risques des installations pétrolières chinoises.

On a vu comment ici, en France, après l'accident de l'usine AZF à Toulouse, Total a cherché à se disculper et combien la justice a été compréhensive, non pour les



La mine et le capitalisme ont encore tué

La dernière catastrophe minière survenue le 27 novembre en Chine a provoqué, selon un bilan provisoire, 148 morts sur 221 travailleurs employés dans la mine de Dongfeng, située au nord-est du pays, près de la frontière russe, dans la province de Heilongjiang.

Une explosion de grisou serait à l'origine de l'accident. Il s'agit d'une mine d'État, une exploitation officielle, de taille moyenne, fournissant depuis des dizaines d'années 5 millions de tonnes de charbon par an. Non pas de l'un de ces milliers de puits plus ou moins clandestins, du moins aux dires des autorités, employant parfois une petite dizaine de mineurs, hommes ou femmes, qui permettent au gouvernement cen-

tral ou provincial de feindre d'adopter, à chaque accident, une attitude radicale, en paroles, quant aux conditions de travail extrêmement dangereuses qui règnent dans les exploitations houillères.

Une fois de plus, les autorités de la province où l'accident s'est produit ont annoncé l'application de « mesures extraordinaires » consistant à faire fermer dans la province, avant la fin de l'année, toutes les mines ne répondant pas aux conditions de sécurité. Selon des militants qui rassemblent des informations sur les conditions de travail en Chine, après chaque accident de la mine, en particulier lorsque le nombre de victimes dépasse cent mineurs, de telles annonces officielles fleurissent, sans que les accidents cessent ni que le nombre de morts diminue.

Au contraire. Selon l'administration chinoise de la sécurité du travail elle-même, de 2000 à 2004, 18 071 accidents miniers se seraient produits en moyenne chaque année, tuant en moyenne 30 924 mineurs par an. La statistique officielle constate également que le nombre d'accidents causant plus de cent décès de mineurs est en augmentation : sur neuf catastrophes minières survenues depuis 1949, depuis la naissance de la République populaire de Chine, sept se sont produites dans les six dernières années, dont cinq dans les 13 derniers mois.

La production d'électricité de la Chine dépend pour plus de 70 % du charbon et le gouvernement a prévu d'augmenter les quantités extraites afin de faire face aux besoins croissants de l'industrie. Cela permet

d'autant plus de mettre en doute ses intentions affirmées de faire fermer toutes les mines dangereuses, quand bien même un tel contrôle serait possible dans le foisonnement de petites exploitations dispersées dans les montagnes. Par ailleurs, la pauvreté de la population des régions minières continuerait à faire accepter aux travailleurs n'importe quel gagne-pain, même proposé dans des conditions déplorables.

C'est donc de leur sang que les mineurs chinois payent une nouvelle fois le prétendu décollage de l'économie, dont le taux de croissance de 9 % continue à faire gloser les commentateurs et à enrichir nombre de gros actionnaires chinois et surtout de multinationales qui investissent dans ce pays.

Viviane LAFONT

• Travail forcé en Birmanie

Total s'en sort pour pas cher

Total a signé mardi 29 novembre une transaction amiable avec les huit travailleurs Birmans qui l'accusaient de les avoir séquestrés et forcés à travailler sur le chantier de construction du gazoduc Yadanam.

Total s'engage à verser une indemnisation de 10 000 euros par plaignant. Ce n'est pas cher payé quand on se rappelle que Total avait payé 25 000 euros au seul Kouchner pour la rédaction d'un rapport vantant les bienfaits

que le groupe pétrolier répandait en Birmanie. Et c'est vraiment misérable rapporté aux milliards d'euros de profits engrangés chaque année par cette firme.

Bien qu'ayant « dédommagé » ces huit travailleurs, Total continue à prétendre n'avoir jamais eu recours au travail forcé en Birmanie. Au lieu de produire les feuilles de payes de ses ouvriers, ce qui réglerait la question, le trust invoque l'argument suprême du patronat : ça ne serait pas rentable ! Les avocats de Total plaident qu'il serait

ridicule de vouloir économiser un dollar par jour et par travailleur (le salaire pratiqué en Birmanie). Sauf que, s'il n'y a que huit travailleurs qui ont porté plainte et ont continué le combat juridique pendant des années, le chantier a concerné des dizaines de milliers de travailleurs pendant des mois, recrutés de force par l'armée birmane et surveillés par elle. Des dizaines de milliers d'autres ont préféré fuir la zone du chantier et même la région plutôt que d'être embarqués de force.

Le profit de ce travail forcé se chiffre en fait en millions de dollars. Total l'avoue d'ailleurs indirectement en créant un fonds de 5,2 millions d'euros pour indemniser « toute victime des mêmes faits ».

Un des dirigeants du groupe pétrolier prétend que loin de s'appuyer sur la dictature pour surexploiter les travailleurs birmans, Total travaille à améliorer leur bien être. En effet « *comme personne ne veut intervenir militairement pour changer les choses, la seule voie constructive, c'est*

notre engagement », dit ce monsieur. Et de se targuer d'avoir investi 12 millions de dollars depuis 1995 pour des programmes d'aides à la population.

Il faut croire que, même avec le risque d'un procès, même avec le fonds d'indemnisation, même en étant contraint de distribuer quelques miettes, c'est une affaire rentable puisque Total a poursuivi exactement la même politique au Tchad, pour la construction d'un oléoduc cette fois. Là encore, cela s'est soldé par des déplacements de populations et

victimes, mais pour Total. Le fait qu'en France il existe un ministre de l'Écologie (à l'époque de l'accident d'AZF, c'était un Vert, Yves Cochet), et une opinion publique qui peut s'informer immédiatement et infiniment mieux que dans un pays comme la Chine, n'empêche pas une société comme Total de faire des économies criminelles sur les mesures de sécurité, sans que cela se sache. Même après plusieurs catastrophes humaines et écologiques dont elle a été responsable, cette compagnie n'a rendu de comptes qu'à ses actionnaires. Et ceux-ci ont pu continuer à toucher leurs dividendes.

Du Gabon à la Birmanie, Total ne dédaigne pas de prendre appui sur les dictatures. Celle qui sévit en Chine met cette compagnie à l'abri avec la même opacité que celle dont bénéficient d'autres industriels et financiers « bien de chez nous ».

Jean SANDAY

Vélizy ou Shanghai, mêmes patrons

Lors d'une réunion du service des réseaux mobiles, les travailleurs d'Alcatel à Vélizy ont appris que Alcatel-Chine avait programmé des centaines de suppressions d'emploi, à Shanghai, dans plusieurs services et dans plusieurs corps de métiers. Certains directeurs soutiennent que les salaires des ingénieurs et des techniciens seraient trop élevés à Shanghai ! Alcatel veut donc délocaliser des activités... à Chengdu, toujours en Chine, mais à l'ouest du pays.

Aux quatre coins de la planète, la politique du patron est décidément partout la même.

Extrait du bulletin Alcatel - Vélizy (78)

des expropriations, le tout organisé et encadré par l'armée du dictateur local. Et cela se reproduit à l'identique dans tous les pays où il y a des matières premières à extraire, des travailleurs à exploiter et des dictateurs à stitpendier.

Nul doute que, si on leur en laisse le loisir, d'ici quelques années les thuriféraires du capitalisme parleront de « l'influence civilisatrice de Total », comme ils parlent aujourd'hui des bienfaits de la colonisation.

Paul GALOIS

• États-Unis

Delphi Licencieur, fraudeur et profiteur

Delphi, l'équipementier automobile américain, ancienne filiale de General Motors et n° 1 de son secteur, s'est mis en faillite le 8 octobre dernier. Cette procédure, employée par toutes les grandes sociétés américaines prétendument en difficulté, lui permet de renégocier les dettes avec les créanciers, mais surtout de revoir « légalement » à la baisse tous les contrats de travail avec les salariés.

Le plan de redressement de Delphi est une véritable machine de guerre contre ceux-ci. La direction réclame la suppression de 24 000 emplois sur les 34 000 existant aux États-Unis, ce qui signifierait la fermeture d'une grande partie des 44 usines. Et pour ceux qui resteront salariés de Delphi, la direction exige des réductions de salaire considérables, allant jusqu'à 60 % de celui-ci. En outre, 10 000 retraités et leurs conjoints sont menacés de voir fondre leur pension.

Mais quelques jours avant de se mettre en faillite, la direction de Delphi s'était octroyé des cadeaux invraisemblables. Les 21 plus hauts dirigeants s'étaient auto-attribué des parachutes dorés, c'est-à-dire des généreuses primes de licenciement au cas où. En outre, elle a décidé d'accorder des primes exceptionnelles à ses 486 cadres dirigeants. Ces cadeaux-bonus représentent un total de 488 millions de dollars, soit plus de 400 millions d'euros.

Ces décisions ont provoqué l'hostilité des syndicats : « Nous assistons une fois encore au spectacle dégoûtant des personnes au sommet, aux petits soins pour elles-mêmes, et qui demandent dans le même temps des sacrifices extrêmes aux ouvriers et ingénieurs », a déclaré le président du syndicat UAW (United Auto Workers).

Mais même du côté de certains actionnaires, la réprobation s'est installée. Parmi ceux-ci plusieurs fonds de pension ont déposé plainte, pas contre le plan de redressement, les licenciements ou les baisses de salaire, mais contre l'octroi des bonus aux dirigeants. Mettre les employés dehors, passe encore, mais le bonus aux dirigeants est autant de moins pour les actionnaires. La plainte affirme qu'il est injustifié de récompenser

des dirigeants responsables de fraudes comptables au cours de ces dernières années. Le fonds de pension Wilmington Trust, qui détient 2 milliards d'obligations, estime que « ce plan extrêmement généreux ne peut que compliquer encore les relations déjà difficiles avec les employés ».

Face à cette vague de protestations, le PDG de Delphi, Steve Miller, a prudemment reculé la date de dépôt de son plan de redressement au tribunal des faillites. Il vient d'annoncer qu'il renonçait à la demande d'annulation des clauses concernant les retraites. Grand seigneur, il a annoncé que lui, PDG, se contenterait pour l'instant d'un salaire symbolique d'un dollar par an. Il ne toucherait ni bonus, ni prime, ni retraite spéciale. Mais seulement à compter du 1^{er} janvier prochain.

En quelques semaines, Delphi a fait en résumé ce que font désormais bien des entreprises américaines : licencier leurs salariés par dizaines de milliers, amputer les salaires de manière révoltante, et dans le même temps, accorder à une poignée de privilégiés des avantages financiers extravagants. Ce ne sont plus des accidents, c'est un mode de fonctionnement « normal ».

Bertrand GORDES

• Hissène Habré

Un accusé encombrant

Que faire de Hissène Habré, ancien dictateur du Tchad de 1982 à 1990, et réfugié depuis lors au Sénégal ? Cette question embarrasse les dirigeants du Sénégal.

Hissène Habré est en effet sous le coup d'un mandat d'arrêt international et d'une demande d'extradition prononcés par la justice belge, qui a proclamé depuis quelque temps sa « compétence universelle » en cas de crime contre l'humanité. Du coup, plusieurs Belges d'origine tchadienne ont porté plainte.

Mais les dirigeants du Sénégal, qui ont accueilli et protégé Hissène Habré durant quinze ans, ne sont pas pressés de donner satisfaction aux juges belges. Afin de répondre néanmoins aux pressions de la Belgique, sans doute appuyée par d'autres puissances occidentales, ils ont trouvé une échappatoire, en annonçant qu'Hissène Habré allait être remis au président de l'Organisation de l'Unité Africaine. Lequel doit être bien embêté de ce cadeau, étant donné qu'il n'a aucune prérogative lui permettant de juger l'ancien dictateur tchadien.

Bien que personne ne puisse chiffrer avec certitude les crimes d'Habré, une commission d'enquête établie par son successeur Idriss Déby a avancé le nombre de 40 000 assassinats politiques et de tortures systématiques.

Mais comment justice pourrait-elle être rendue par des régimes dont les crimes n'ont pas grand-chose à envier à celui du « Pinochet tchadien », le surnom qui lui est resté de ses années de pouvoir ? Quant à ceux que l'on désigne sous le nom de démocraties occidentales, elles portent

une lourde responsabilité dans son accession et son maintien au pouvoir.

Ce sont elles en effet, à commencer par la France, qui ont armé et soutenu un homme qu'elles font aujourd'hui mine de désavouer. Lorsqu'en 1982 Hissène Habré, d'opposant à la dictature tchadienne de l'époque, devint lui-même dictateur, l'État français s'en accommoda d'autant plus qu'il faisait régner l'ordre à l'intérieur du pays, qu'il s'opposait au régime du Libyen Kadhafi et qu'il protégeait les intérêts des entreprises françaises. À commencer par Elf, qui entendait exploiter le pétrole tchadien découvert en 1969.

La France a soutenu activement le régime d'Habré en lui procurant armes, logistique et troupes, intervenant même militairement à ses côtés à deux reprises lors des opérations Manta (1983) et Épervier (1986) dirigées contre la Libye.

Le lâchage d'Hissène Habré par la France en 1990 doit beaucoup moins à une crise tardive et soudaine de morale démocratique de la part de Mitterrand, qu'au fait qu'Habré venait précisément de mettre en cause les bénéfices attendus par Elf de l'or noir tchadien.

Hissène Habré, que les dirigeants africains se renvoient aujourd'hui les uns aux autres comme une patate chaude, s'il est finalement jugé, le sera par des régimes aussi criminels que lui. Pour que justice soit vraiment rendue, il faudrait que, sur le banc des accusés, ses complices l'accompagnent. Y compris nombre de prétendus démocrates qui le dénoncent aujourd'hui, après l'avoir longuement soutenu.

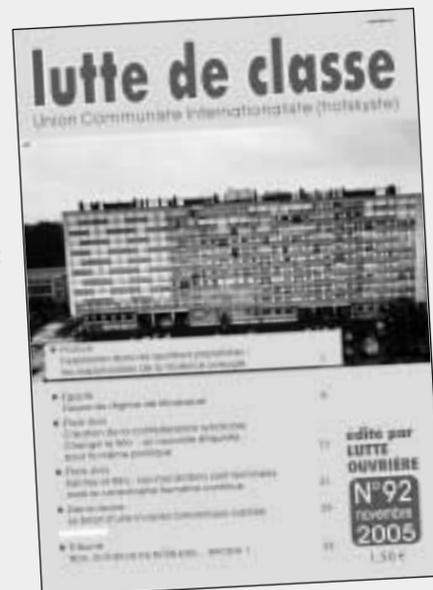
Jean RAYNARD

Au sommaire de

LUTTE DE CLASSE N° 92 (novembre 2005)

- **France**
L'explosion dans les quartiers populaires : les responsables de la violence aveugle
- **Égypte**
L'usure du régime de Moubarak
- **États-Unis**
Création de la confédération syndicale Change to win : une nouvelle étiquette pour la même politique
- **États-Unis**
Katrina et Rita : les inondations sont terminées mais la catastrophe humaine continue
- **Sierra Leone**
Le bilan d'une invasion britannique oubliée
- **Tribune de la Minorité**
Non, la France ne brûle pas... encore !

Prix : 1,50 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,53



• Russie-Tchéchénie

Simulacre électoral

Le Kremlin se flatte d'avoir emporté les élections législatives du 27 novembre en Tchétchénie, cette république sécessionniste du Caucase russe que l'armée de Poutine quadrille, après onze ans d'une guerre tantôt ouverte, tantôt larvée. Mais, depuis le temps, Poutine a appris à ne pas trop en faire, du moins de façon trop visible, quand il organise un scrutin dont l'issue ne fait aucun doute, puisque les autorités russes clament depuis des mois que la guerre est finie et que la population est du côté de Moscou, et non pas du côté des indépendantistes.

Finis, en tout cas pour l'instant, les 80 %, voire 90 % de voix et plus que le régime russe affichait sans vergogne, récemment encore, en Tchétchénie. Finis les taux de participation frisant les 100 %, même quand les bureaux de vote, dans la capitale Grozny, étaient vides, comme lors de l'élection présidentielle locale d'octobre 2003. Cette fois-ci, le Kremlin n'annonce « que » 61 % de voix

pour son parti, Russie Unie, et une participation du même ordre. C'est assez pour emporter la victoire avec un score se voulant sans appel, mais pas trop, ce qui permet aux partenaires occidentaux de la Russie de ne pas avoir à s'indigner, même platoniquement, devant cette parodie d'élections démocratiques.

Car, sur le fond, c'est de cela qu'il s'agit. Une bonne partie

des 80 000 soldats russes qui tiennent (plus ou moins efficacement) le nord et le centre de la Tchétchénie ont voté comme un seul homme. Dans les campagnes, selon l'organisation russe des droits de l'homme Memorial, les autorités locales avaient été prévenues que si leurs administrés votaient mal, le village aurait à s'en mordre les doigts. Dans des régions dévastées par des années de guerre, cela ne signifie pas seulement être privés d'approvisionnement, donc condamnés à la famine. C'est une menace à peine voilée de représailles de la part des militaires russes et des para-militaires tchéchènes, dont tout le monde sait qu'ils pratiquent les enlèvements de nuit, la prise d'otages contre

rançon, la torture systématique de suspects choisis au hasard, l'assassinat terroriste et le pillage des populations, avec ou sans prétexte...

Malgré tout cela, ou bien dans l'espoir que, si Poutine obtient ce qu'il veut, cette horreur finira peut-être, il y a sans doute eu aussi des électeurs tchéchènes pour voter dans le sens qu'attendait le Kremlin. Cela n'empêchera pas la population de continuer à subir le poids d'un chômage quasi général, ainsi que celui de l'armée d'occupation et de ses supplétifs locaux qui la pillent. Enfoncer nombre d'habitants de la Tchétchénie dans le désespoir, cela sert d'ailleurs d'agent recruteur pour d'autres bandes. Sous prétexte de lutte indépen-

dantiste, ou de défense de l'islam, celles-ci rançonnent plus les populations locales qu'elles ne combattent les troupes russes, et leur activité « militaire », quand elle ne couvre pas des trafics sordides (armes, drogue, pétrole, êtres humains), s'exerce de façon terroriste contre des populations russes qui ne sont certes pas responsables de la politique de Poutine.

Mais en attendant le prochain attentat terroriste qui fera des dizaines, sinon des centaines de victimes, comme récemment à Naltchik ou il y a un an et demi à Beslan, les dirigeants russes pourront essayer de faire croire qu'ils ont pacifié et « normalisé » la situation en Tchétchénie.

Pierre LAFFITTE

• Maroc

Une commission nationale pilotée par la monarchie



Des manifestants, lors d'une nuit de veille, devant le centre de détention Derb Moulay Cheriff, à Casablanca.

Au Maroc, l'Instance Équité et Réconciliation (IER) a annoncé qu'elle avait retrouvé les dépouilles de cinquante opposants à la dictature d'Hassan II, disparus dans les centres de détention illégaux de Tagounit, d'Agdez, et de Qalaât Mgouna. Cette commission nationale a été mise en place en 2004 par Mohammed VI, fils et successeur d'Hassan II, afin de faire officiellement toute la lumière sur « les violations des droits de l'homme » commises par le gouvernement marocain, de l'indépendance à 1999, année de la mort d'Hassan II. Mais ce n'est qu'un artifice, par lequel la monarchie chérifienne tente de redorer son blason, quelque peu terni par des décennies de dictature sanglante.

Certes, des victimes ont été entendues. Leur témoignage a été rendu public, diffusé à la radio et à la télévision, mais un temps seulement. Les membres de l'Instance ont été triés sur le volet ; le roi en personne les a choisis. Les pouvoirs de cette commission sont extrêmement limités et il n'est pas question

d'aller enquêter au-delà des cadres fixés par la monarchie elle-même.

Preuve en est donnée par les propres statuts de cette commission, qui excluent la désignation des auteurs des crimes et des tortures. Ainsi les victimes peuvent témoigner (pas toutes d'ailleurs, là aussi un tri a

été fait) mais elles n'ont pas le droit de prononcer le nom de leurs tortionnaires ! Ceux-ci peuvent donc continuer à dormir tranquilles. Pour répondre aux critiques des associations des droits de l'homme qui dénoncent cette mascarade, le gouvernement marocain a mis en avant le fait que certains membres de l'IER (dont son président d'ailleurs) avaient été eux-mêmes victimes de la dictature d'Hassan II. Cela ne change rien sur le fond : cette commission est un instrument aux mains de Mohammed VI et de la monarchie actuelle. Associer d'anciennes victimes n'est pas nouveau dans ce genre d'opération politique.

Personne n'est dupe des tentatives de la monarchie chéri-

fienne pour essayer d'apparaître acceptable sur le plan international, surtout pas les organisations des droits de l'homme, encore moins les militants politiques et syndicaux qui continuent de subir au quotidien la répression du gouvernement. Journaux et manifestations interdits, militants syndicaux tabassés et arrêtés, opposants sahraouis emprisonnés, telle est la réalité du Maroc d'aujourd'hui, sur fond de misère et de pauvreté pour la très grande majorité de la population. La commission nationale Instance Équité et Réconciliation, à l'instar des entreprises semblables qui ont vu le jour dans d'autres dictatures d'Afrique ou d'Amérique latine, lève certes un coin du voile sur le passé sanguinaire de la dictature d'Hassan II. Mais cela s'arrête là ! Il n'est pas question de réintégrer dans leurs droits les anciennes victimes, comme ces enseignants opposants vivant toujours en exil. Il est encore moins question de traîner en justice les tortionnaires ou de châtier les coupables de tels crimes, qui ont tous pignon sur rue.

Nombreux sont les tortionnaires qui continuent à exercer le pouvoir, à occuper des postes de responsabilité politiques ou militaires au sein de l'appareil d'État marocain. Car si Mohammed VI veut se donner des allures de monarque libéral, rompant avec les méthodes sanguinaires de son père, il ne veut évidemment pas se passer des services de tout un appareil d'État dont il a besoin pour

maintenir sa clique au pouvoir et surtout maintenir la population marocaine dans le rang. Il a écarté le tortionnaire le plus en vue, Driss Basri, fidèle serviteur d'Hassan II, autorisé le retour d'exil du plus célèbre opposant, Abraham Serfaty, libéré quelques dizaines de prisonniers politiques, notamment sahraouis. Mais il garde à ses côtés tous les autres, les tortionnaires connus comme les plus obscurs, membres de l'appareil d'État, policiers et gendarmes, juges et militaires, qui ont servi et continuent de servir avec zèle les intérêts de la monarchie chérifienne.

La prison mouroir de Tazmamart, les centres de torture d'Agdez, de Qalaât Mgouna, de Derb Moulay Cherif, font désormais partie du passé. Mohammed VI dévoile d'autant plus volontiers les crimes de la dictature de son père qu'il tait ses propres méfaits. Car les droits de l'homme sont toujours violés au Maroc : les faits vont du *Journal*, un périodique interdit car trop critique, aux mineurs d'Imini-Ouarzazate jetés en prison pour fait de grève, ou aux manifestants sahraouis pour l'indépendance du Sahara Occidental assassinés par l'armée marocaine ou torturés dans la « prison noire » de Laâyoune.

Mais, pour voir le jour, une commission nationale sur les violations des droits de l'homme sous le règne de Mohammed VI attendra sans doute... son successeur.

R.C.

• Irak

Impasse sanglante



Des Irakiennes en grève de la faim, devant l'institut irakien des Droits de l'Homme, demandent la libération de leurs proches emprisonnés par l'armée américaine. Kirkouk, décembre 2003.

« C'est pire que du temps de Saddam Hussein », a déclaré Iyad Allaoui, qui fut pourtant le Premier ministre imposé en Irak par l'armée américaine. Lui-même dénonce les assassinats commis par les différentes bandes armées, les enlèvements, les prisons clandestines, l'usage systématique de la torture, les tribunaux de la charia (la loi islamique) qui jugent les gens et les exécutent. Il met d'ailleurs la police officielle du régime au même niveau que les autres milices, officielles, semi-officielles ou clandestines, puisqu'il a demandé à sa propre milice de tirer à vue sur des voitures de police qui se présenteraient sans prévenir aux alentours de ses bureaux. Seules les armées d'occupation, pourtant principales responsables du chaos et de la violence qui règnent en Irak, échappent à sa critique.

Cette déclaration d'un politicien qui fut l'homme ligé des Américains vient contredire les déclarations lénifiantes du gouvernement irakien et des autorités américaines sur l'amélioration de la situation et la marche en avant de la démocratie. Ce « retour de la démocratie » devait être symbolisé par le procès du dictateur Saddam Hussein. Mais même cela, le gouvernement irakien et derrière lui l'armée américaine sont incapables

de l'organiser. Même cette parodie de justice, ce procès pour la télé, dans lequel on ne peut pas laisser parler l'accusé, de peur qu'il rappelle le temps où ses accusateurs étaient ses meilleurs soutiens, ne peut pas fonctionner. Ne serait-ce que parce que les avocats sont assassinés les uns après les autres...

La déclaration d'Allaoui vient au moment où Bush parle pour la première fois du retrait possible des troupes d'occupation et même

de rapatrier, l'an prochain, 30 000 des 160 000 soldats américains. En dénonçant maintenant l'incapacité du gouvernement actuel, sorti d'élections que lui-même n'avait pas réussi à remporter, Allaoui demande en fait un renforcement de la présence militaire occidentale. Il s'adresse d'ailleurs à l'ensemble des pays impérialistes en leur disant qu'ils ne peuvent pas laisser le chaos s'installer dans cette zone stratégique. Et, naturellement, il propose ses services pour redevenir le garant irakien de cette politique.

Voilà le choix que l'impérialisme laisse au peuple irakien : l'occupation militaire ou la loi des bandes armées ; les chars d'assaut ou les voitures piégées ; les bombardements ou la république islamique. Et, en fait, la situation est telle que le peuple irakien subit les deux à la fois.

Paul GALOIS

• Hélène Carrère d'Encausse

Une « immortelle » à relents de racisme

L'émission *Arrêt sur image* de France 5 a montré, dimanche 20 novembre, Hélène Carrère d'Encausse, historienne et secrétaire perpétuelle de l'Académie française, déversant sa bile sur les populations d'origine africaine des banlieues, qu'elle a accusées d'être pour beaucoup polygames, ce qui serait, a-t-elle prétendu, la cause de la flambée de violence dans les cités. Et, quitte à vomir sa haine aux relents racistes, cet ancien membre du « comité des sages » pour la réforme du... code de la nationalité l'a déversée à pleins baquets : « Ces gens viennent directement de leurs villages africains. (...) Pendant des années, le gouvernement n'osait même pas appeler ces gens des "hooligans", le mot n'était pas autorisé. Et lorsque Sarkozy les a appelés "voyous" et "racailles", ces jeunes gens, ces chéris, ont demandé qu'il s'excuse »...

Cette interview avait eu lieu,

en fait, plus d'une semaine auparavant sur une des principales chaînes de télévision de Russie, pays dont Hélène Carrère d'Encausse passe pour une spécialiste. Elle a ainsi pris une longueur d'avance en ignominie sur Larcher, ministre délégué à l'Emploi, et Accoyer, président du groupe UMP à l'Assemblée nationale, qui ont, depuis, eux aussi agité l'épouvantail de la polygamie.

Que cette historienne universitaire, fière de descendre d'une famille de la haute société russe ayant fui la révolution d'Octobre 1917, soit une fiefée réactionnaire n'est pas une découverte. Elle encense le tsarisme et, pour faire bonne mesure, Poutine : entre les pogromes du premier et la xénophobie ouverte sur laquelle s'appuie le second, son cœur balance... Et puis, elle se targue d'avoir prévu dès 1978, dans un de ses ouvrages, l'effon-

drement de l'URSS. Sauf que celui-ci, fin 1991, n'a rien eu à voir avec une quelconque poussée démographique des peuples de l'Asie soviétique, dont cette dame agitait le spectre, mélangeant « péril jaune » et mépris des peuples dits musulmans.

Dans la même veine, elle vient de se plaindre, dans l'hebdomadaire russe *Moskovskie Novosti*, qu'en France « nous avons des lois (...), qui auraient pu être imaginées par Staline, (qui vous envoient) en prison si vous dites qu'il y a cinq Juifs ou dix Noirs à la télévision ».

En revanche, il semble qu'en Russie, désormais « démocratique », ce soit en toute liberté que cette académicienne répand ses phobies tirées des égouts du racisme.

Pierre LAFFITTE

Les prisons clandestines du monde « démocratique »

Le commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Alvaro Gil Roblès, a l'impression d'avoir visité une des prisons clandestines américaines en Europe, un de ces « sites noirs » que les services américains sont accusés d'avoir installés dans plusieurs pays. Ces prisons ont « traité » des prisonniers soupçonnés, à tort ou à raison, d'être liés à des organisations terroristes islamistes.

Le commissaire du Conseil de l'Europe a témoigné avoir visité, en 2002, une prison installée au cœur du camp de l'OTAN de 300 hectares, appelé Bondsteel, au sud de Pristina, la capitale du Kosovo. La prison « ressemblait à une reconstitution de Guantanamo, en plus petit » : « De petits baraquements en bois étaient entourés de hauts barbelés, a expliqué le commissaire européen. J'ai vu entre quinze et vingt prisonniers, enfermés dans ces maisonnettes, revêtus de combinaisons orange comme celles des détenus de Guantanamo. »

Selon le commissaire européen, ceux qui sont passés par cette prison ont été traités comme ceux de Guantanamo, c'est-à-dire au mépris des lois les plus élémentaires. Ils n'avaient aucun moyen de faire appel à des avocats pour les défendre.

À l'époque, les autorités américaines lui avait assuré que cette prison allait être démantelée courant 2003. Selon le commissaire, les prisonniers qui y étaient enfermés pouvaient être des Afghans en cours de transfert vers Guantanamo.

Le témoignage du commissaire européen a été démenti par le général français Marcel Valentin, qui a commandé la force multinationale de l'OTAN au Kosovo (KFOR), entre octobre 2001 et octobre 2002. Mais le général aurait peut-être mieux fait de rester muet : son démenti a parfois l'accent d'un demi-aveu ! Il a en effet expliqué au quotidien *Le Monde* n'avoir « jamais été choqué s'agissant des conditions de détention. C'était une prison militaire comme tant d'autres. Amnesty International et la Croix-Rouge n'ont rien trouvé à redire sur les conditions de détention. Bien sûr que les gens y étaient incarcérés dans des conditions d'exception, et que

je disposais de pouvoirs d'exception : il n'y avait au Kosovo ni justice, ni police, ni prison. Les prisonniers n'avaient donc pas d'avocat. Ils subissaient une garde à vue prolongée. »

Selon le général, 75 personnes auraient ainsi été détenues dans la période où il était présent, et d'ajouter : « Ce centre de détention n'a jamais contenu que les personnes que la KFOR, conformément à la résolution 1244 des Nations unies, avait pour mission d'arrêter et de détenir. » Quoi de plus normal que cet arbitraire, en effet, puisqu'à ce moment l'OTAN, le paravent des grandes puissances impérialistes, assumait les sales besognes de l'intervention guerrière engagée contre la Serbie ? Et si cette prison n'est pas un « site noir », on ne s'y comportait de toute évidence pas mieux qu'à Guantanamo, dont personne ne nie l'existence.

En attendant, la révélation de l'existence de ces prisons secrètes fait scandale parmi les dirigeants européens. La Suisse a exigé des explications de Washington sur le survol de son territoire par des avions transportant des détenus tombés entre les mains des services américains. L'Allemagne s'inquiète et l'ex-secrétaire général de l'OTAN pendant la guerre contre la Serbie, aujourd'hui représentant de la politique extérieure de l'Union européenne, Javier Solana, a protesté contre l'éventuelle présence de « petits Guantanamo » en Europe.

Quant à l'armée américaine, elle s'en est sortie une fois de plus en démentant « l'existence d'une prison secrète au camp Bondsteel », mais elle a admis qu'il y existe toujours une prison « destinée à des personnes arrêtées durant les opérations de maintien de la paix de l'OTAN au Kosovo », ajoutant que personne n'y serait détenu actuellement et qu'« elle n'est pas utilisée comme une prison clandestine par la CIA ».

Si les autorités américaines le disent... c'est que ça doit être aussi vrai que l'existence d'armes de destruction massive en Irak !

Jacques FONTENOY

• Après les livrets A et les Codevi

Le gouvernement s'en prend à l'épargne-logement

Les sénateurs, socialistes compris, ont adopté un amendement au projet de loi de finances pour 2006 introduisant la taxation des plans d'épargne logement (PEL) ouverts depuis plus de douze ans. Les intérêts de ces PEL, seulement soumis jusque-là à la CSG et à la CRDS au moment de leur clôture, seront désormais assujettis à un prélèvement de 16 %. Cette mesure devrait rapporter 200 millions supplémentaires aux caisses de l'État.

À l'origine et comme leur nom l'indique, les PEL étaient censés permettre aux particuliers de se constituer, par une épargne régulière, un pécule en

vue de s'acheter un logement, et d'obtenir, au terme de la phase d'épargne devant durer un minimum de quatre ans, un prêt à un taux en principe plus avantageux que les prêts bancaires classiques.

Actuellement, on dénombre environ 16 millions de PEL et près d'un ménage sur trois en possède un. Dans les années 1990, les banques ont encouragé leurs clients à en souscrire, les fonds versés produisant un intérêt de 5,25 à 6 % selon l'année d'ouverture du plan. Mais depuis, tous les gouvernements ont révisé à la baisse le taux d'intérêt des PEL, prétextant une indexation de ce taux sur l'inflation. On est ainsi passé de 6 % au début des années 1990 à 2,50 % pour les plans

ouverts depuis 2003.

Jusqu'à présent les particuliers ayant ouvert un PEL au début des années 1990 pouvaient le conserver même s'ils ne pouvaient plus l'alimenter, les versements sur un PEL n'étant plus autorisés au-delà de dix ans. Ces vieux PEL permettaient d'avoir une épargne rémunérée actuellement à hauteur de 3,84 % pour les plans ouverts entre 1994 et 1997, et à 4,28 % pour ceux souscrits entre 1986 et 1994. Jusque-là, les titulaires d'un tel PEL issus des couches les plus aisées n'avaient aucune raison de résilier ce qu'ils considéraient comme un placement sûr et assez bien rémunéré. Quant aux foyers plus modestes qui, n'ayant pu se servir de leur

ancien PEL pour financer l'achat d'un logement, le détiennent toujours, ils y voient une formule leur rapportant un peu plus qu'un livret de Caisse d'Épargne.

Récemment, le gouvernement s'était déjà attaqué aux livrets A, aux Codevi et aux autres formules d'épargne populaire en abaissant leurs taux d'intérêt. En taxant les anciens PEL qu'il juge trop rémunérateurs, il va dans le même sens. Et en incitant les épargnants à sortir de ce système, il les oriente vers d'autres types de placements, boursiers notamment, pour le plus grand bonheur des banquiers, des assurances et des fonds de pension.

Roger MEYNIER

• L'État veut s'emparer d'une partie de la redevance audiovisuelle

Une chaîne de plus risque de peser sur la télé : le fisc

La redevance audiovisuelle (redevance télé en réalité puisqu'elle est liée à la possession de téléviseurs) ayant été cette année perçue avec la taxe d'habitation, elle a rapporté plus que d'habitude, et même un peu plus qu'on ne s'y attendait. La raison en est très simple : il existait un grand nombre de foyers dont le téléviseur n'était pas déclaré. Or le nouveau système rend la fraude plus difficile. C'est d'ailleurs son objectif déclaré.

Chaque année la redevance télé rapporte autour de deux milliards d'euros qui sont reversés aux sociétés de l'audiovisuel public. La loi de finance rectificative 2005, décidée avant que l'on ne connaisse le bilan de la redevance, attribuait 2,28 milliards d'euros à l'audiovisuel public. Or, bien qu'aucun chiffre définitif n'ait été publié, il est question d'une collecte totale de la redevance qui dépasserait cette somme d'une cinquantaine de millions d'euros.

Et c'est là que l'on découvre que la loi rectificative sur la redevance stipule que dorénavant elle sera attribuée aux sociétés de l'audiovisuel public « dans la limite d'un montant fixé chaque année par la loi ». Autrement dit, chaque année la loi pourra décider quelle part garde l'État, et quelle part revient à l'audiovisuel public.

On ignore ce que l'État va conserver cette année. Ce sera sans doute ce qui va dépasser, dans les recettes, la somme de 2,28 milliards d'euros. Et les

années à venir, cela pourrait être pire encore.

En tout cas, ce qui est sûr, c'est que le principe selon lequel la redevance audiovisuelle sert uniquement à l'audiovisuel public a vécu. L'État vient de créer une nouvelle caisse où puiser, comme autrefois il l'avait fait avec la vignette automobile.

Les gouvernants peuvent bien pourfendre les petits fraudeurs qui dissimulent un poste de télévision, ils fraudent, eux, à une tout autre échelle !

André VICTOR

• Saint-Gobain – Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle)

Grandes manœuvres patronales

Aussitôt après avoir réussi son OPA sur le fabricant du Placoplâtre, la société britannique BPB, pour la somme de 5,8 milliards d'euros à l'issue d'une enchère qui a duré quatre mois, le groupe Saint-Gobain a annoncé qu'il allait vendre une partie de ses activités. Des salariés du groupe risquent donc d'essuyer les plâtres de cette opération boursière.

Les dirigeants de Saint-Gobain ont laissé entendre que la branche canalisation, spécialisée dans la fonte, pourrait être vendue, précisant à ce propos

qu'elle représente seulement 4 % de l'activité du groupe. Ces informations distillées dans la presse ont bien entendu augmenté l'inquiétude dans le bassin de Pont-à-Mousson, où près de 1 500 travailleurs sont employés par les fonderies.

Si Saint-Gobain a jeté une fortune dans cette OPA – les actions de BPB ayant été rachetées le double de la valeur qu'elles avaient avant le lancement de l'OPA –, c'est dans le but d'augmenter ses bénéfices, BPB étant une entreprise très rentable. Chaque année, Saint-Gobain affiche plus d'un milliard d'euros de bénéfice net, en

progression régulière. Mais les actionnaires en veulent encore plus.

La branche canalisation dégage des profits, mais sans doute pas suffisamment au goût des dirigeants de Saint-Gobain. L'activité des fonderies est soutenue, rythmée par de grosses commandes de tuyaux à l'exportation. Actuellement elles tournent à la limite des capacités de résistance des installations. Plus de deux cents intérimaires y travaillent, soit plus de 20 % des effectifs ouvriers, avec une équipe de VSD qui a été mise en place au mois d'octobre à la centrifuga-

tion 8 mètres.

Le ressentiment est grand car, sur fond de stagnation des salaires, Saint-Gobain PAM n'a pas payé d'intéressement ni de participation au titre de l'année 2004 (hormis le versement, ce 30 novembre, de la prime exceptionnelle de 200 euros prévue par la loi) et la direction a annoncé qu'elle ne donnerait pas d'acompte pour l'intéressement 2005. Alors cette période d'intense activité pourrait être l'occasion de faire éclater la colère et de perturber les plans de Saint-Gobain.

Correspondant LO

• Accidents du travail

Les indemnités désormais imposables

Vendredi 25 novembre le sénateur UDF Jégou a fait adopter un amendement à la loi de finances 2006 stipulant que les indemnités journalières versées aux travailleurs victimes d'un accident de travail seront désormais, sous certaines conditions, soumises à l'impôt sur le revenu.

Ce sénateur a d'abord défendu ce qu'il appelle « l'équité ». Selon lui, puisque les employés des collectivités territoriales payent l'impôt sur leurs indemnités journalières, tout le monde devrait le faire. C'est ce même genre d'alignement par le bas qui a servi, entre autres, à faire lever l'interdiction du travail de nuit pour les femmes et à faire reculer, catégorie après catégorie, l'âge de la retraite pour tous les salariés.

Devant quelques-uns de ses collègues qui avançaient timidement que ce serait peut-être mal pris de s'en prendre à des gens qui étaient déjà victimes d'un accident dont, de plus, ils n'étaient pas responsables, Jégou a répondu qu'il fallait faire preuve de courage. Il a ajouté : « *Tout ce qui va des lombalgies d'effort aux entorses survenues en courant après le bus représente de 80 à 90, voire 95 % des accidents de travail.* » Il n'a pas continué en disant que les 5 % restants sautaient de l'échafaudage pour toucher l'assurance, mais le cœur y était.

Ce Jégou est familier des injures envers les travailleurs. En 1996, alors qu'il était député, il avait déjà essayé de faire passer son amendement en disant que les accidents de travail survenaient en jouant au foot ou en déménageant ses amis...

Derrière cette volonté d'imposer les indemnités journalières, on voit bien que, pour ce sénateur, c'est la notion même d'accident de travail, et d'indemnisation de celui-ci, qui est à remettre en cause. Au-delà du mépris pour les travailleurs, il y a tout simplement la volonté du patronat de diminuer ses obligations – et ses cotisations – vis-à-vis de la Sécurité sociale. Cet amendement, en gommant la spécificité des accidents du travail et de la responsabilité patronale, est un pas dans ce sens.

Paul GALOIS

• Renault – Douai

Menaces et chantage

Renault se plaint de ses soi-disant difficultés actuelles et pleure sur le recul de ses ventes sur le marché européen. C'est aussi avec cet argument qu'à Renault Douai la direction justifie son recours à des jours de fermeture volés sur les jours de congés dans la bourse collective : la Mégane et le Scénic se vendraient moins, de 20 % à 40 % selon les pays européens.

Mais les dirigeants de Renault oublient, quand ça les arrange, de parler des résultats du groupe. Au niveau mondial, le groupe affiche un chiffre d'affaires de près de 31 milliards d'euros de janvier à septembre 2005, soit 2,9 % de plus que la même période l'année dernière. Les ventes, 1 929 723 véhicules, ont progressé de 3,4 % par rapport à la même période de 2004. Le concert des pleureuses de la direction de Renault tient donc surtout du cinéma !

La direction de l'usine de Douai en use et abuse pour faire monter l'inquiétude sur l'emploi et même l'avenir de l'usine. La production tourne autour de

1 800 véhicules/jour, mais la direction dit ne recevoir que 1 600 commandes. La logique voudrait que l'on travaille moins vite. Et il n'y a pas que la logique, notre santé aussi ! Nous pourrions enfin sortir moins fatigués de l'usine.

Mais la logique patronale est tout autre, elle maintient les cadences et accumule les jours non travaillés ! Avec l'annualisation du temps de travail et la flexibilité qui s'en suit, les jours non travaillés sont pris d'abord sur les banques de congés collectifs. Mais avec huit jours non travaillés en novembre et d'autres jours programmés en décembre, la direction compte maintenant puiser dans la bourse



Des ouvriers sur une chaîne de la gamme Scénic et Mégane, à Douai.

des congés individuels. Quand on aura besoin de quelques jours de congés, on nous dira qu'on n'en a plus. Et si la production reprend, la direction fera pression pour des samedis obligatoires travaillés du matin ou de l'après-midi comme le prévoit l'accord de flexibilité... les jours de grand beau temps !

La direction a également

annoncé la suppression de l'équipe de nuit du 2 décembre au 23 janvier obligeant les travailleurs concernés à rester chez eux. C'est un mieux pour leur santé, mais c'est un mauvais coup de plus car ils perdront leurs 24 jours de bourse collective et encore plus pour ceux qui comptaient sur la possibilité de se faire

payer une partie de ces journées. La plupart des intérimaires de nuit sont mis en fin de contrat, c'est-à-dire licenciés.

Sur tous les plans la direction a enclenché la marche arrière sociale... Il va falloir réagir pour ne pas finir à la casse.

Correspondant LO

• Sevelnord – Valenciennes

Moins de production, mais plus de travail

Sevelnord, société filiale à 50 % de Fiat et à 50 % du groupe PSA (Peugeot-Citroën), fabrique des monospaces et utilitaires pour les deux groupes, dont la Peugeot 807.

Depuis quelque temps la production baisse, surtout celle du groupe FIAT qui ne représente plus que le quart de la production au lieu de la moitié. La direction a donc décidé la suppression de l'équipe de nuit avant la mise en production du nouveau modèle d'utilitaire. Les travailleurs en CDI d'équipe de nuit, des volontaires (surtout pour la prime de 150 à 200 euros mensuels), sont ramenés en équipes de jour et les intérimaires qui étaient sur ces postes en jour sont « mis en fin de contrat » comme disent les patrons. Ce sont ainsi plus de 250 emplois qui disparaissent et ce

n'est pas parce qu'il s'agit d'intérimaires que cela change quelque chose : il s'agit bien de licenciements.

Mais c'est aussi un recul pour ceux qui restent. Car les effectifs baissent plus que la production. Au Montage, l'effectif est réduit de 16 % alors que la production baisse de 12 %. Du coup, alors qu'on est soi-disant en période de baisse de production, la charge de travail de chacun s'est accrue. Parfois, il n'y a pas assez de monde pour tenir tous les postes. Dans ces conditions, obtenir une journée de congé devient de plus en plus difficile. La direction est même allée jusqu'à imposer des samedis travaillés avant la baisse de production. Par ailleurs, elle a profité des craintes que la situation a créées

pour tenter d'imposer une augmentation de la productivité.

Autrement dit, baisse de production ne rime pas avec moins de travail, au contraire. La direction voulait que la baisse de production ne rime pas avec la baisse des profits... pour l'instant elle semble y parvenir. Mais les choses peuvent changer, car le ras-le-bol devient sensible dans les ateliers.

Deux groupes, mais encore moins pour les salaires !

Quand il s'agit d'augmenter la production, de pousser les cadences en fonction des besoins de Peugeot et de subir les pressions de l'encadrement, Sevelnord semble faire

partie du groupe PSA... Mais pour la prime de participation aux bénéficiaires, par exemple, dont bénéficient les ouvriers de Peugeot... eh bien il n'y en a pas, car Sevelnord ne générerait presque pas de bénéfices, ou alors des pertes, en fonction du budget de fonctionnement attribué par les deux actionnaires !

En réalité, les profits générés à Sevelnord remontent au niveau des groupes grâce à une tarification favorable aux maisons mères. Il y a certes un intérêt usine, mais comme toutes les primes il est plus qu'aléatoire, et cette année il serait de 650 euros... moitié moins que l'année dernière alors que la production dans l'usine a à peine baissé !

Les fournisseurs de pièces et les fournisseurs de subventions...

Sevelnord a ses fournisseurs attirés d'éléments de montage, mais ils se trouvaient en moyenne à 400 kilomètres de l'usine, trop loin et pas assez réactifs avec les stocks dans les camions au goût de la direction. Le Département, la Région, l'État et même l'Europe ont fourni des subventions pour 2,5 millions d'euros sur les 8,7 millions que coûtera la création d'une zone pour les fournisseurs à 100 mètres de l'usine.

Comme quoi on peut être riches et bien gras, comme les actionnaires de PSA, et bénéficier des subventions prélevées sur les impôts que nous payons tous...

Correspondant LO

• Snecma-Groupe Safran – Corbeil (Essonne)

La Snecma organise le dumping social

Les salariés de Quaker et Althead, deux entreprises de graissage intervenant sur le site de la Snecma Corbeil, sont en grève depuis le 22 novembre.

La Snecma, principale responsable, a négocié leur contrat avec une autre entreprise, Cegelec, en se désintéressant des conditions qui seront faites aux salariés repris. Les dirigeants de la filiale Cegelec qui reprennent les chantiers sont des « marchands » de salariés. Ils font leurs profits uniquement en rabaisant sans

cesse les salaires et les conditions de travail. Aujourd'hui, ils refusent même d'appliquer l'article L. 122-12 du code du travail qui prévoit la reprise de l'ensemble des salariés lors d'un changement de propriétaire. C'est pourtant ce qui s'est toujours fait sur ce type de contrat à la Snecma.

Pour les salariés concernés, du moins pour une grande partie d'entre eux, cela veut dire aller pointer à l'ANPE dès le mois de janvier prochain puisque Cegelec s'est engagé à ne reprendre que 4 à 6 salariés d'Althead sur 17 dont

3 intérimaires. Et les salaires proposés sont voisins du smic, faisant ainsi perdre à nos camarades de ces deux entreprises entre 400 et 500 euros mensuels !

Pire encore, ces « marchands », véritables négriers des temps modernes, veulent faire travailler les salariés de ces entreprises extérieures en 3x8, samedi et dimanche, là où le travail en équipes de jour, avec quelques aménagements ponctuels, suffit depuis toujours !

Depuis des années, les contrats successifs sont revus avec

des salaires en baisse et des conditions de travail dégradées. À chaque renouvellement, les salariés voient leurs maigres avantages rognés un peu plus. Et cette fois-ci, pour plus de la moitié d'entre eux, c'est même l'emploi qui serait supprimé. La logique patronale du dumping social n'a pas de limite. Avec le soutien des salariés de la Snecma, les salariés de Quaker et Althead refusent cette logique. Ils exigent le réemploi de la totalité des ouvriers des deux entreprises, le maintien de leur ancienneté.

Enfin, ils réaffirment leur refus des deux mois de stage que veut leur imposer leur nouvel employeur.

Si les patrons repreneurs des entreprises extérieures sont des margoulinis qui s'engraissent aux dépens des ouvriers, les véritables responsables de cette situation sont les dirigeants de la Snecma, qui savent tout cela et qui cautionnent et organisent de tels agissements.

Correspondant LO

• SNCF

Après la grève, les revendications sont toujours là

Quoi qu'en disent la direction, le gouvernement, les médias, la grève démarrée le lundi 21 novembre à 20 heures à la SNCF, a été assez largement suivie. Alors que la direction et ses cadres s'étaient mobilisés pour tenter de dissuader les cheminots de faire grève, alors que dans certains secteurs la CFDT et la CFTC avaient milité contre la grève, le mécontentement était bien là et, surtout, il s'est exprimé.

Les salaires qui n'augmentent pas, les effectifs qui fondent, les conditions de travail qui se dégradent ainsi que toutes les réorganisations en cours qui risquent d'aggraver encore la situation expliquent le ras-le-bol général.

La direction et même Chirac ont eu beau déclarer qu'il n'était pas question de privatiser la SNCF, personne ne les a crus. Tous les cheminots sont en situation de juger des changements qui vont tous dans le sens du démantèlement de l'entreprise publique.

Le soir du premier jour de grève, la direction a lâché une prime hiérarchisée de 120 euros minimum, 700 embauches chez les agents de conduite. Elle a promis de réduire de 100 les suppressions de postes chez les

guichetiers Grandes Lignes en 2006 et accorde un tout petit 0,3 % d'augmentation en janvier 2006.

C'est au total peu de chose par rapport à ce qu'exigent les cheminots. C'est pourquoi beaucoup parmi eux se sont élevés contre les syndicats qui se sont empressés d'appeler à la reprise dès le mardi 22 au soir. Dans les assemblées de grévistes du mercredi matin, un certain nombre de cheminots, sentant qu'on pouvait aller plus loin pour obtenir plus que ce que la direction avait accordé, votaient pour la continuation. D'autres, bien plus nombreux, même s'ils ne croyaient pas à la poursuite du mouvement, exprimaient leur désapprobation face aux attitudes bureaucratiques des directions syndicales qui, sans demander l'avis des travailleurs concernés, pesaient pour que la grève s'arrête. Cela avant même que les cheminots aient pu juger de sa profondeur et de ses possibilités.

Reste que les cheminots ont vu qu'il était possible de faire reculer la direction par leur lutte. Elle a d'ailleurs reculé si vite qu'ils sont en droit de penser qu'elle a craint la poursuite éventuelle du mouvement et les risques de contagion.

Cette journée de grève a été un coup de semonce. Les revendications des cheminots sont toujours là, dont en premier lieu une augmentation sérieuse des salaires, avec des embauches en nombre suffisant. Mais pour pouvoir les imposer, les cheminots devront aller au bout des possibilités ouvertes par leur mobilisation, en ne laissant à personne le soin de décider à leur place.

Lucienne PLAIN



Erratum

Dans le précédent numéro de *Lutte Ouvrière*, nous avons écrit par erreur que, une fois décomptés les cadres et maîtrises, « ce sont 53 % (selon la direction elle-même) des travailleurs, toutes catégories confondues (agents de conduite, employés, ouvriers des ateliers, etc.), qui ont fait grève ». Ce pourcentage est faux et il est en réalité de 33,53 %, nettement moins que ce que nous avons indiqué, mais nettement plus que le pourcentage mis en avant par la direction elle-même et repris par les médias : environ 23 % de grévistes sur l'effectif total, cadres et maîtrise compris.

La direction fait ses calculs sur la base de l'ensemble du personnel SNCF, afin de pouvoir minimiser les chiffres. Mais ce qui compte pour les grévistes, c'est d'apprécier le nombre de travailleurs en grève, parmi tous ceux que la direction classe dans la catégorie « Exécution » et dont ne font partie ni les cadres ni la maîtrise. Or, selon les informations transmises par la direction elle-même, dans les différentes régions, la mobilisation des travailleurs de l'Exécution a souvent dépassé ce taux global de 23 % de grévistes, le seul pourtant à avoir été largement diffusé. Il en a été

ainsi pour la région de Bordeaux (47,55 % de grévistes), pour celle de Limoges (53,17 %), pour celle de Marseille (53,17 %), pour celle de Montpellier (53,78 %), pour celle de Toulouse (53,71 %), pour celle de Rouen (43,25 %), etc. Et il faudrait encore détailler car, dans chacune des régions, le nombre de grévistes a été plus ou moins fort selon qu'il s'agissait d'agents de conduite (particulièrement mobilisés), de travailleurs des ateliers ou des services commerciaux.

L.P.

Echos de la grève

Gare d'Austerlitz, à Paris La grève éclair... la politique des syndicats

Lors de l'assemblée des grévistes du mercredi 23 novembre, de jeunes et moins jeunes adhérents et militants de la CGT de la gare d'Austerlitz ont fait connaître leur désaccord, certains exprimant même leur sentiment d'avoir été trahis. Ils estimaient que la direction SNCF n'avait rien lâché, ne comprenant donc pas pourquoi il fallait reprendre le travail.

Dès la veille au soir, les porte-parole des quatre fédérations ayant appelé à la grève, CGT, SUD, FO et FGAAC, avaient annoncé dans les médias que « la concertation » avec la direction avait apporté « des avancées positives ». Il n'en fallait pas plus pour que la direction SNCF parle de reprise du travail, alors qu'aucune assemblée de grévistes ne s'était encore réunie. Joignant le geste à la parole, des membres de la direction avaient joint les responsables régionaux des syndicats pour s'entendre avec eux sur les

conditions de la reprise du travail !

Orléans-les-Aubrais Les cheminots contents d'avoir marqué le coup

À Orléans, le nombre de grévistes était loin de celui donné par la direction et très peu en dessous de ceux du 4 octobre. 72 % des conducteurs étaient en grève, 63 % des cheminots de la Voie, 50 % des guichetiers et de ceux de l'Accueil, 47 % des aiguilleurs.

Au lendemain de la grève, beaucoup étaient contents du doublement de la prime d'exploitation (120 euros minimum), mais certains remarquaient qu'elle était hiérarchisée et que les cadres non grévistes toucheraient donc plus. Les quelques embauches concédées dans les dépôts, la réduction du nombre de postes supprimés aux guichets et les quelques embauches à la Voie faisaient beaucoup discuter : la direction tiendrait-elle ce minimum de promesses ? Quant à la réintégration d'ID-TGV dans le giron de la SNCF, elle était appréciée comme un recul sym-

bolique, ne concernant que les huit cheminots qui y travaillaient et alors que cette filiale de droit privé de la SNCF était en train de boire le bouillon.

Pour les grévistes, la rapidité avec laquelle direction et pouvoirs publics ont ouvert les négociations est la preuve qu'ils craignent leur force collective et ils sont donc contents d'avoir marqué le coup.

Limoges Les grévistes restent sur leur faim

À Limoges, la grève a été bien suivie le 22 novembre : 49 % à l'Exécution, 94 % à la Conduite. Il faut dire que la région subit de plein fouet les suppressions d'emplois.

Le 22 novembre, nous étions 250 et à l'assemblée générale la grève a été votée. Dès le lendemain pourtant, la conclusion d'un tract de la CGT donnait le ton : « La fédération CGT considère les avancées comme importantes et donne un avis positif »... à la reprise du travail. Pour sa part, la direction multipliait les pressions contre la grève, organisait des « piquets de travail »

aux embauches, téléphonait à des cheminots chez eux. Cependant la grève était toujours suivie à 33 % par les sédentaires et à 100 % par les agents de conduite. De nombreux militants ne comprenaient pas qu'après avoir milité pendant plusieurs semaines pour une grève reconductible, la direction syndicale leur demande d'arrêter dès le deuxième jour.

À l'assemblée suivante des grévistes, les responsables de la CGT, majoritaire, expliquaient que la grève n'était pas assez suivie et appelaient, avec la FGAAC, à la reprise du travail. Malgré toutes ces pressions, 117 cheminots étaient pour continuer la grève, dont de nombreux agents de conduite.

Région lyonnaise « Pour une seule journée, ce n'est pas si mal »

À la gare de Lyon-Perrache, certains grévistes n'ont pas apprécié que mardi soir 22 novembre, à la télévision, Didier Le Reste, secrétaire fédéral de la CGT, laisse entendre que le travail allait reprendre, avant même qu'ils en aient dis-

cuté dans les assemblées prévues le mercredi et alors même qu'ils avaient voté, le même mardi, la poursuite de la grève.

Au triage de Sibelin, près de Lyon, l'embauche d'agents de conduite a été appréciée, car elle débloque la possibilité pour certains de faire l'école de conducteurs.

Mais pour tout le monde, question salaires et embauches, ce qui a été obtenu est tout à fait insuffisant... et la lutte pour obtenir satisfaction n'est que partie remise.

Région rouennaise Rien n'est résolu

Aux Ateliers de Quatre-Mares, qui comptent 700 travailleurs à la réparation des matériels, le climat n'y était pas trop pendant la préparation de la grève, ce qui s'est traduit par de nombreux absents le mardi 22 novembre. Des travailleurs avaient posé une journée de congé, pour ne pas perdre d'argent mais aussi pour ne pas se fâcher avec leurs copains grévistes. Une manifestation en ville, avec d'autres grévistes d'autres secteurs de la SNCF, a

• Orléans-
Les Aubrais

Les hauts
cadres, pas
téméraires face
aux usagers !

Jeudi 17 novembre, des militants syndicaux ont distribué des tracts aux usagers expliquant les raisons de la grève qui se préparait. Ils se sont heurtés à très peu de récriminations contre la grève de la part des usagers mais à l'expression de bien des inquiétudes sur le fonctionnement de la SNCF.

Le lendemain, des cadres dirigeants s'essayaient eux aussi, pour la première fois, à une distribution de tracts, dans lesquels ils expliquaient que les syndicats mentaient et que la SNCF se portait bien.

Seulement voilà, à peine une demi-heure après le début de leur distribution, en pleine heure de pointe, les caténaires (qui assurent l'alimentation des trains en électricité) tombaient au triage, puis en gare d'Orléans, bloquant des dizaines de trains.

On vit alors les cadres effectuer un repli stratégique, plutôt que d'affronter les usagers et d'être contraints d'expliquer pourquoi de tels événements se produisent mais, surtout, pourquoi ils ont tendance à se répéter...

rassemblé entre 400 et 500 personnes, ce qui n'était pas mal du tout. Mais à l'assemblée des grévistes le lendemain matin, les déclarations des directions syndicales de la veille au soir, se félicitant des prétendus acquis de la négociation, n'ont été nullement appréciées. La suite apparaissant ficelée, bien des cheminots ne croyaient plus à la poursuite du mouvement. À une petite majorité des présents, la reprise du travail fut votée.

Au dépôt des agents de conduite, la grève a été très suivie, même s'ils ont préféré reprendre tous ensemble, le deuxième jour. En revanche, les contrôleurs de Rouen ont reconduit la grève pour le mercredi pour, ainsi qu'ils l'ont exprimé, « ne pas reprendre le travail au coup de sifflet ».

Dans les trois secteurs, l'amertume devant l'attitude des directions syndicales le dispute à la satisfaction d'avoir marqué le coup : « On n'a pas gagné grand-chose mais, pour une seule journée de grève, ce n'est pas si mal ! »

Correspondants LO

• RATP (région parisienne)

La grève du 23 novembre
et la politique des syndicats

L'appel de la CGT-RATP à la grève du 23 novembre a été un échec. Il y a eu très peu de grévistes au métro, en station, dans les bus ou à la maintenance.

Cet appel avait été lancé le jour où était présenté au Comité Régie d'entreprise le projet « d'adossement » du régime de retraite RATP au régime général (CNAV). Mais bien qu'une menace pèse réellement sur cet acquis défendu lors des grèves de 1995 et de 2003, pourquoi si peu de mobilisation aujourd'hui ?

Certes, la direction a fait campagne pour présenter l'adossement comme une simple nécessité technique puisque, d'après elle, le régime retraite serait épargné et garanti par l'État. Forts de ces promesses qui n'engagent que ceux qui y croient, la plupart des syndi-

cats (Autonomes, FO, CFDT et Indépendants) ont cautionné l'adossement, faisant la campagne de la direction dans les multiples tracts qu'ils ont distribués.

Du côté de la CGT, le principal syndicat de la Régie, qui aurait dû prendre le contre-pied de cette campagne, les choses furent bien laborieuses. Depuis décembre 2004, date à laquelle le projet a été connu, des militants de la CGT bataillent dans le syndicat pour obliger les dirigeants à bouger le petit doigt ; dirigeants qui lorgnent plutôt en direction des quelques places d'administrateurs qu'offrirait cette nouvelle caisse de retraite. De ce fait, les critiques de la CGT restaient plutôt neutres et se présentaient bien souvent sous forme de questionnement concernant l'avenir du régime retraite. Il y a simplement eu

une consultation-pétition de la CGT réclamant (en vain) à la direction une consultation du personnel, puis une autre pétition où, miracle, ont pouvait cocher la case « contre l'adossement ».

À traîner ainsi des pieds, il n'y avait aucune chance pour que la direction de la CGT mobilise qui que ce soit. Le voulait-elle d'ailleurs ? Si bien que, quand tomba l'appel à la grève pour le 23 novembre, personne n'y a cru. Et la multiplication des préavis déposés, et dont la plupart des travailleurs n'ont eu connaissance que par la presse, n'y changea rien. L'appel à la grève reconductible de SUD-RATP, un syndicat quasi inexistant à la Régie, n'eut aucune suite, tout comme le préavis déposé par la CGT pour le 25 novembre. Reste un préavis CGT déposé pour le 2

décembre, jour où une manifestation est prévue.

Pour tenter de contrecarrer cet échec presque annoncé de la grève du 23, quelques militants ont expliqué l'opportunité qu'il y avait à rejoindre une grève qui démarrerait à la SNCF. Mais outre que la combativité était bien faible à la RATP, la brièveté du mouvement des cheminots, elle aussi voulue par les syndicats qui y appelaient, n'a pas permis qu'un espoir réapparaisse.

Quant au problème spécifique des retraites, il n'est pas dit que les travailleurs de la RATP, découvrant les conséquences de l'adossement dont se félicite tant la direction, ne retrouvent pas les mêmes raisons d'agir qu'en 1995 et 2003.

Correspondant LO

• RTM (Régie des transports de Marseille)

Après 46 jours,
les traminots suspendent leur grève

Jeudi 24 novembre, dans l'après-midi, les traminots marseillais reprenaient le travail après avoir suspendu la grève qu'ils avaient débutée à la suite de la journée d'action du 4 octobre, se battant contre le projet d'un début de remise au privé du futur tramway de Marseille.

Les grévistes du dépôt de La Rose avaient voté en majorité la reprise du travail lundi 21, sur proposition des syndicats FO et UNSA qui avaient décidé de signer le relevé de conclusions présenté par la direction. Dans les autres dépôts, la majorité des grévistes votaient la poursuite de la grève à la demande des six autres syndicats de l'Intersyndicale, essentiellement la CGT et la CFDT.

Mercredi 23, quelques chauffeurs des dépôts de Saint-Pierre et La Capelette sont venus discuter à La Rose, pour convaincre les chauffeurs qui avaient repris le travail le lundi de continuer la grève. La discussion était facile. Mais ceux qui avaient repris le travail ne voyaient pas ce que la poursuite de la grève pourrait apporter en plus de ce que contenait le relevé de conclusions établi avec la direction.

Une assemblée générale regroupant les grévistes de tous les dépôts eut lieu à Saint-Pierre. Si les dirigeants de la

CGT appelaient à continuer la grève, ils s'en prirent surtout aux dirigeants de FO et de l'UNSA, pour avoir appelé à la reprise du travail au 43^e jour de grève. De nouvelles négociations eurent lieu, qui n'obtinrent rien de plus. La direction mit seulement un bémol à son chantage sur les conditions de reprise de ceux qui avaient continué la grève au-delà du 22 novembre. Au lieu de leur faire payer les jours de grève sur deux mois comme elle les en avait menacés, elle effectuerait les prélèvements sur cinq mois.

Jeudi 24 novembre, les assemblées qui se tenaient dans chaque dépôt, une fois le bilan présenté, décidaient de suspendre la grève.

Le travail reprit à partir du jeudi après-midi. C'est ce jour-là que, sur la radio BFM, le médiateur qui avait participé un instant aux négocia-

tions, Bernard Brunhes, reprocha son acharnement à la mairie de Marseille : « Je n'ai pas compris que des dirigeants, notamment politiques et ceux de la RTM, se disent on va avoir leur peau et pendant ce temps-là, les Marseillais vont à pied. » Il déclara aussi : « J'ai compris très vite que la mairie de Marseille et la direction de la RTM n'avaient pas la moindre envie que ça s'arrête, ou alors avec une CGT qui dirait : Ça y est, j'ai perdu. » « Il s'est dit choqué, écrit le journal La Marseillaise, qu'un certain nombre de gens autour du maire de Marseille n'aient eu qu'une envie, c'est de tirer dans le tas. »

Ainsi 46 jours de grève très largement suivie, qui avaient paralysé la ville, ont obtenu le report du plan d'entreprise et de la décision concernant la délégation de service public pour le

futur tramway. Ce projet doit être rediscuté ultérieurement.

Les traminots se sont opposés courageusement à cette DSP, qui consisterait en fait à permettre à la Connex de ramasser les bénéfices du trafic d'un tramway tout neuf, construit aux frais des collectivités locales. Ils n'ont cependant pas pu obtenir à eux tout seuls la suppression du projet. Et certains regrettaient : « Les directions nationales des syndicats n'ont rien fait pour nous. »

La preuve est faite qu'il faudra mener des combats qui, dépassant les frontières des entreprises et des catégories, rassemblent les travailleurs sur des objectifs communs, afin de faire reculer cette politique de privatisations à tout va, de précarisation du travail et de bas salaires.

Correspondant LO

Fraternité affairiste

Il y a des liens étroits entre le conseil d'administration de la Connex et des dirigeants de la RTM, comme d'ailleurs de la SNCM.

Un administrateur de la Connex, Paul-Louis Girardot, est le frère du directeur de la RTM, Marc Girardot.

Le projet que Marc Girardot a défendu devait fournir à la Connex la possibilité de récupérer une partie de la recette du tramway de Marseille.

Le même Marc Girardot est aussi administrateur de la CGMF, société d'État qui

détenait 80 % du capital de la SNCM avant que celle-ci soit livrée pour une bouchée de pain au fonds d'investissement Butler et à la Connex.

On n'est pas plus fraternel : c'est Paul-Louis Girardot qui doit être content.

